

# RAPPORT ANNUEL 2022



LA **NEF**  
POUR LA BANQUE ÉTHIQUE

**NOUS SOMMES**

## **UNE COOPÉRATIVE BANCAIRE ÉTHIQUE**

DEPUIS 1988, NOTRE COOPÉRATIVE BANCAIRE RÉUNIT PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET DURABLE. NOUS DÉFENDONS UNE FINANCE SAIN ET TRANSPARENT. NOTRE CHOIX : FINANCER UNIQUEMENT DES PROJETS À PLUS-VALUE ÉCOLOGIQUE, SOCIALE OU CULTURELLE.

ENSEMBLE, TRANSFORMONS POSITIVEMENT LE MONDE, DÈS AUJOURD'HUI !



### **100% transparente**

Nous publions chaque année la liste complète de nos financements. Vous savez vraiment où va votre argent.



### **100% coopérative**

La Nef appartient à ses sociétaires, particuliers et professionnels.



### **Experte du financement des projets à impact depuis 1988**

Filière bio, énergies renouvelables, médico-social, insertion, économie circulaire, commerce équitable, culture, etc...



qui défend **un circuit court de l'argent**, sans activité spéculative sur les marchés financiers.



### **au plus faible impact carbone en France**

Pour 1€ investi, la Nef émet 4 fois moins que la moyenne des banques françaises. (Source Carbone 4 Finance 18/01/22)



### UNE NOUVELLE BANQUE POUR UN MONDE À (RE)CONSTRUIRE

*Pour la Nef, 2022 a été l'année du dépôt du dossier d'agrément autonome et de notre campagne BIG BANQUE. Deux événements marquants qui soulignent l'avènement d'une nouvelle Nef.*

*Le monde change lui aussi. L'inflation a fait sa réapparition (beaucoup d'entre nous ne l'ont jamais connue), la guerre en Ukraine est venue secouer nos certitudes et le monde de demain*

*dont on rêvait à l'époque du Covid a fait place à un monde sous haute tension, y compris en France, tant dans les questions politiques que dans les relations sociales et même dans le monde du travail. Pour ceux qui ont porté les valeurs de la démocratie et de la justice sociale, tout semble à réinventer. Du côté environnemental, le changement climatique est à l'œuvre dans une indifférence quasi générale.*

*La Nef a été l'alternative financière pendant plus de trente ans. Avec le BIG BANQUE et le futur agrément, le moment est venu de la repenser. Celle qui peut être résiliente dans un contexte inflationniste qui met à l'épreuve nos modèles économiques et financiers; celle qui expérimente la démocratie au sein d'une entreprise. Celle qui veut servir de levier à un monde plus respectueux des personnes et de l'environnement.*

*Nous avons commencé à relever le défi de la démocratie pour une banque coopérative en plein développement. Ce défi consiste à ne pas oublier la démocratie interne pour préserver la croissance, à ne pas céder nos principes au réalisme et à une réglementation pointue voire pointilleuse. Cela passe par la pédagogie et l'explication partagée des modes de fonctionnement d'une banque aujourd'hui mais aussi par la confiance dans le collectif et la maturité de l'intelligence collective. En pleine tourmente des taux, cela passera aussi par des réflexions partagées sur le juste prix du crédit et de la rémunération de l'épargne.*

*Nos sociétaires ont été très nombreux à participer à la consultation numérique qui leur a été adressée début 2023, partageant propositions et commentaires sur la notion d'indépendance de la Nef. 25 d'entre eux, tirés au sort, ont construit à partir de ces productions, une résolution soumise au vote de notre prochaine assemblée générale. Un processus démocratique expérimental unique et très encourageant. Ces contributions vont nourrir notre assemblée générale et notre congrès des sociétaires 2023. Mais nous y puiserons aussi les fondements de cette nouvelle ère qui va s'ouvrir à la Nef, la banque éthique du XXI<sup>e</sup> siècle.*

## SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une gouvernance démocratique.....	4
Rapport du directoire à l'assemblée générale .....	6
Rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire .....	16
Rapport sur la vie coopérative.....	18
Rapport sur la communication et les partenariats.....	20
Bilan social et environnemental.....	22
Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.....	24
Comptes et annexes de l'exercice 2022.....	27
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	41
Contrôle interne et aspects liés au risque.....	42
Rapport des commissaires aux comptes.....	55

# QU'EST-CE QU'UNE

# GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE ?

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF EST UNE SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE. SA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE EST FONDÉE SUR 3 PILIERS : LA TRANSPARENCE, LA PARTICIPATION ET LA COLLABORATION. LA PRISE DE DÉCISION Y EST PARTAGÉE ENTRE LES PARTIES PRENANTES DE LA COOPÉRATIVE AFIN QUE LE PROJET DE LA NEF RESTE EN PERMANENCE AU PLUS PRÈS DE L'OBJECTIF QUI LE GUIDE : METTRE L'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN.

Un mandat social correspond à un pouvoir de représentation, de direction et de gestion d'une société auprès d'un tiers.

## SOCIÉTAIRES

Notre coopérative bancaire citoyenne appartient à ses 44 277 sociétaires. Ce sont des personnes ayant investi au capital de notre coopérative, c'est-à-dire ayant souscrit au moins 3 parts sociales de capital (1 part = 30 €).

- **Votent les résolutions à l'assemblée générale sous le format : 1 personne = 1 voix.**
- **Élisent les membres du conseil de surveillance en assemblée générale.**

## SOCIÉTAIRES ACTIFS ET ACTIVES

Ce sont de véritables porte-parole de proximité. En tant que bénévoles, nos sociétaires actifs font rayonner les valeurs de la finance éthique sur leur territoire, créent du lien entre emprunteurs, sociétaires et épargnants, et peuvent s'impliquer dans la gouvernance de notre coopérative.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Le conseil de surveillance est composé de sociétaires et de représentants de la coopérative. La nomination des conseillers est soumise à l'agrément de la Banque Centrale Européenne (BCE).

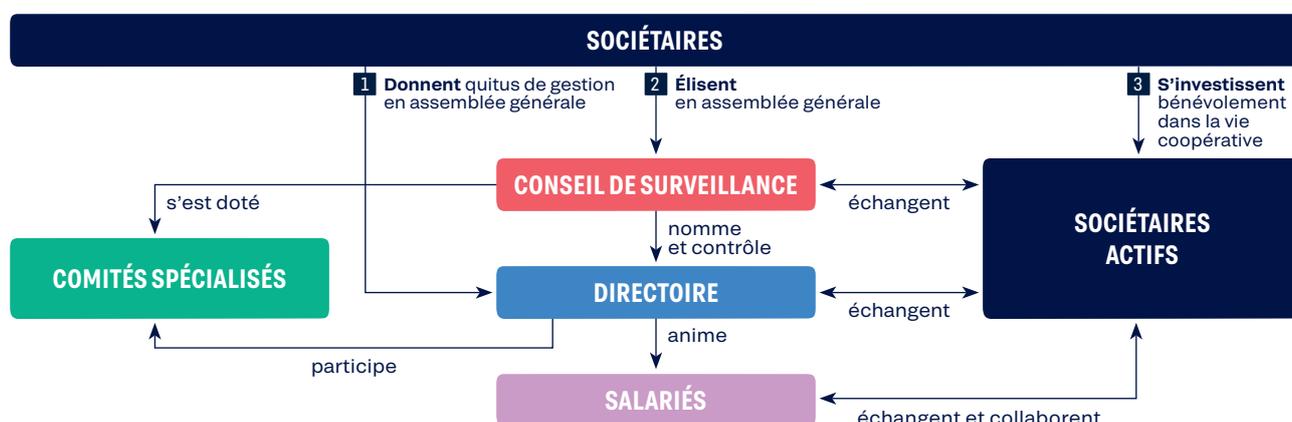
- **Nomme le directoire** et contrôle sa gestion.
- **Assure que les grandes orientations de la coopérative élaborées par le directoire sont conformes aux valeurs du projet de la Nef.** Les orientations relatives aux points essentiels sont ensuite soumises au vote des sociétaires chaque année, lors des assemblées générales.

Pour exercer ses missions, le CS s'appuie sur des comités spécialisés constitués de membres du CS, de salariés, de sociétaires ou de personnalités qualifiées : **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES - COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS - COMITÉ D'ÉTHIQUE - COMITÉ VIE COOPÉRATIVE.**

## DIRECTOIRE

Sa nomination est soumise à l'agrément de la BCE.

- **Assure la direction opérationnelle de la société et est titulaire des mandats sociaux.**
- **Élabore en concertation avec le conseil de surveillance les grandes orientations de la coopérative.**
- **Rend compte de son action directement aux sociétaires**, chaque année en assemblée générale.



Voir les membres du conseil de surveillance et du directoire dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise > p. 24



# RAPPORT DU DIRECTOIRE

**BERNARD HORENBEEK,**  
Président du directoire  
**IVAN CHALEIL,**  
Membre du directoire  
et directeur commercial

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**APRÈS PLUSIEURS ANNÉES FINANCIÈREMENT DIFFICILES À CAUSE DE LA DIMINUTION DES TAUX ET DU CADRE ÉTRIFIÉ DE L'ADOSSEMENT, LE MODÈLE ÉCONOMIQUE A DÉFINITIVEMENT RETROUVÉ DES COULEURS COMME EN TÉMOIGNE LE RÉSULTAT FINAL MAIS PLUS ENCORE LE RBE (RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION) QUI REDÉCOLLE CLAIREMENT.**

cf. la charte des banques éthiques de la Fédération Européenne des Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA)



Tous les indicateurs sont au vert, mais cette nette amélioration ne pourra se conforter que dans un agrément autonome. Nous avons appuyé le redressement sur les seuls leviers possibles dans le cadre de l'adossement, c'est-à-dire le développement du crédit qui nous maintient dans une large dépendance aux taux. Il est indispensable de générer de nouveaux services, tant car c'est la demande de nos sociétaires que parce que nous avons besoin de revenus de commissions, indépendantes des taux. Ces activités nous sont cependant interdites par l'adosseur et l'agrément devient donc maintenant une nécessité économique autant que philosophique. D'autant que l'inflation et l'augmentation des taux viennent questionner tous les modèles bancaires.

**L'année de la Nef s'est donc logiquement organisée autour de la demande d'agrément autonome déposée à l'ACPR le 30 juin 2022.** (L'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est intégrée à la Banque de France et veille à la stabilité du système financier et à la protection des clients des établissements sous son contrôle, via le système d'agrément.)

D'abord pour constater que l'autonomie s'imposait. Notre bilan atteint un milliard d'euros, le moment venu de choisir entre une filialisation ou une autonomie. On ne garantit pas un établissement de cette taille sans en avoir le contrôle, l'adossement n'est plus de mise. D'ailleurs une banque éthique, c'est notamment **une banque qui bénéficie d'une autonomie de gestion** et la Nef, en tant que coopérative, bénéficie déjà d'une autonomie inconciliable avec une filialisation. Par ailleurs, au-delà des organes de gestion, cette autonomie s'applique sur trois domaines essentiels dans la pratique bancaire :

- **L'autonomie financière** : la Nef fonctionne depuis plusieurs années sur la base de ses propres ressources et sa propre collecte de l'épargne. En 2022, nous avons clôturé à la demande du Crédit Coopératif le dernier partenariat commercial qui nous restait (des contre-garanties) et nous leur avons remboursé les parts de la Nef qu'ils détenaient encore.
- **L'autonomie des systèmes d'information** : la Nef dispose d'un logiciel principal, son Core banking, qui lui est propre. Il nous suffit donc de substituer quelques outils périphériques communs à BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) par des nouveaux outils développés à la Nef, notamment pour les reportings réglementaires. Cette intégration est en cours de finalisation.
- **L'autonomie réglementaire** : outre la capacité de faire les reportings réglementaires évoqués au point précédent, l'établissement adosseur assure l'audit de la Nef. Nous avons réalisé un cahier des charges et identifié des prestataires potentiels qui prendront le relais dès l'obtention de l'agrément autonome.



Le directoire

**Le ratio de solvabilité** est le rapport entre les fonds propres et l'argent mobilisé dans les activités. Il implique que pour prêter 100, la Nef doit détenir 10,5 en capital.



## DES BESOINS DE CAPITALISATION

La demande d'agrément comprend également un plan d'affaires qui prévoit la croissance pour les trois années à venir. Dans le modèle bancaire, le développement de l'activité est articulé autour du **ratio de solvabilité**. Pour assurer ce développement, une banque doit donc augmenter son capital (ou ses fonds propres). Le développement prévu nous semblait nécessiter **30 millions d'euros de fonds propres supplémentaires dans les trois ans à venir**.

En 2022, nous avons obtenu une nouvelle tranche de 5 M€ en TSR (Titre subordonné remboursable, quasi capital qui intervient dans le calcul du ratio de solvabilité) du Fonds Européen d'Investissement (FEI) et la campagne a permis un accroissement du capital de 6,2 M€ sur 1 an, un record pour notre coopérative. La campagne se poursuit en 2023 et à l'heure d'écrire ces lignes, nous avons récolté en 6 mois la moitié de l'objectif en fonds propres pour les trois ans (environ 15 M€).

## LA CAMPAGNE DU BIG BANQUE

Pour la première fois de son existence, la Nef a appuyé son message auprès d'un plus grand public, afin d'attirer les citoyens moins connaisseurs de la finance éthique. La campagne historique du BIG BANQUE, une campagne de mobilisation préparée tout au long de l'année 2022, a été lancée début octobre 2022.

Cet appel à rejoindre le mouvement de la Nef a été porté, relayé, amplifié par tout son écosystème. Tout d'abord les salariés et les instances, mais également les sociétaires de notre coopérative, sans oublier nos partenaires. Un seul mot d'ordre lors de cette mobilisation sans précédent : **pour exister en tant que banque éthique, soutenir des projets qui ont du sens, il faut du capital**.

**Cette campagne a permis de collecter un important capital** pour supporter l'autonomie et le développement. Mais ce n'était pas le seul objectif. Cette campagne visait aussi à **se mobiliser et à mobiliser de nouveaux sociétaires** pour assurer une évolution coopérative de notre banque éthique. Des moyens nouveaux pour atteindre un public plus large. La Nef a développé ses capacités à mener des campagnes au-delà de son écosystème. Cette action a, de plus, été largement financée par le Climate Finance Fund, partenaire de la FEBEA qui met des moyens pour encourager la finance éthique en Europe. Plus de 3000 nouveaux et nouvelles sociétaires nous ont rejoints durant cette première partie de campagne.

Enfin, le BIG BANQUE, c'est également **une invitation à repenser l'activité financière et à imaginer collectivement la banque éthique du futur**. Il nous a semblé que le profil de la banque éthique du futur devait être dessiné avec les sociétaires. C'est pourquoi nous avons lancé un grand programme de développement de démocratie participative au sein de la coopérative dont l'assemblée générale (AG) sera un moment décisif.



## ACTIVITÉ COMMERCIALE

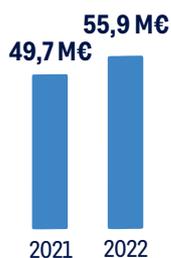
2022 a de nouveau été exceptionnelle : nouveau record de crédits délivrés, record de capital levé, ralentissement de la croissance de collecte d'épargne, ou encore augmentation des défaillances de clients, sont quelques-uns des faits marquants de l'année écoulée.

**Nombre**  
(évolution vs 2021)

**Encours en M€**  
(évolution vs 2021)

CRÉDIT		
PRÊTS ACCORDÉS	674 (-15%)	239 (-18%)
PRÊTS DÉBLOQUÉS	569 (-3%)	240 (+16%)
PRÊTS EN COURS D'AMORTISSEMENT	3 017 (+9%)	714 (+25%)
ÉPARGNE		
LIVRETS	44 159 (+15%)	810 (+16%)
COMPTES À TERME	4 949 (-13%)	89 (-4%)
SOCIÉTARIAT / CAPITAL	44 277 (+6%)	56 (+12%)
COMPTES COURANTS PROFESSIONNELS EN GESTION	2 382 (+27%)	62 (-9%)

## LE CAPITAL



## COLLECTE DU CAPITAL DE JANVIER À AOÛT

**1,5 M€**

## DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE PENDANT LE BIG BANQUE

**7,5 M€**



44 277 SOCIÉTAIRES

## UNE COLLECTE HISTORIQUE DU CAPITAL

L'appel à capital de la campagne BIG BANQUE, lancée en 2022 dans l'optique de soutenir notre projet de développement commercial et notre demande d'agrément, a été très suivi. **7,5 M€ ont été collectés pendant les 3 premiers mois de la campagne (d'octobre à décembre)**. Cette collecte a été portée certes par nos sociétaires actuels qui ont réinvesti, mais également par des clients ou des prospects devenus sociétaires ou encore par des partenaires... Un réel succès qui donne donc de l'élan et appuie la demande, toujours en cours, d'obtention d'un agrément de banque autonome auprès de la Banque de France.

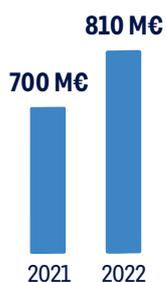
Le capital constitue le socle de base de notre coopérative. La campagne BIG BANQUE a permis à celui-ci de connaître une croissance historique en 2022 : **6,2 M€ (+12,5%**, soit 9 M€ de parts sociales souscrites et 2,8 M€ de parts sociales remboursées sur l'année) pour atteindre **55,9 M€**. Au 31 décembre 2022, on compte **44 277 sociétaires**, soit **6% de plus sur un an**.

Le capital permet ainsi à la Nef d'être doublement renforcée au sortir de cette année écoulée. D'une part, car il est nécessaire dans le chemin vers l'indépendance de notre coopérative et qu'il démontre tout l'intérêt et l'attente des citoyens de disposer d'une banque éthique dans le paysage bancaire. D'autre part, car le capital soutient l'activité crédit de la Nef. En effet, les banques sont soumises au respect de nombreux ratios réglementaires, dont le fameux ratio de solvabilité impliquant que pour prêter 100, il faut détenir 10,5 en capital. Or la Nef est en forte croissance sur l'activité crédit depuis 2017, et 2022 est de nouveau une année record.

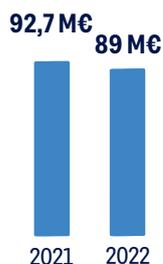


Les salariés de la Nef

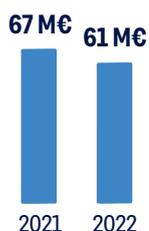
## LIVRET NEF



## COMPTE À TERME



## COMPTE COURANT PRO



## UNE CROISSANCE D'ÉPARGNE TOUJOURS SOUTENUE

Au-delà de l'actualité forte de la campagne BIG BANQUE, un autre fait marquant de l'année est le léger ralentissement de la collecte d'épargne (portée par le livret essentiellement) comparé à 2020 et 2021. On peut penser que la forte dynamique de la campagne de mobilisation de fin d'année, certes orientée sur le capital plutôt que sur l'épargne, aura un effet positif puisque 2 700 livrets particuliers ont été ouverts sur les 3 derniers mois de 2022.

L'encours sur les livrets a tout de même **augmenté de 110 M€ (+16%)** pour finir à **810 M€** au 31 décembre 2022. Ces 810 M€ sont répartis entre plus de **44 000 clients détenteurs d'un livret**. Particuliers et professionnels, plus de 6 500 nouveaux clients ont rejoint la Nef en 2022, portant le nombre total de clients à 81 700 (+8,6%).

Le contexte national et international de l'année écoulée (guerre, hausse des taux, inflation...) peut expliquer ce léger ralentissement dans la croissance de la collecte (-60 M€ par rapport à 2021). La Nef a par exemple décidé, pour des raisons de modèle économique, de maintenir un taux de rémunération bas, sur l'année écoulée, alors que l'épargne réglementée (Livret A, LDDS...) a fortement augmenté pendant cette période.

Par ailleurs, bien qu'il s'agisse de volumes collectés moins importants, il convient d'indiquer que **l'encours sur les comptes à terme et les comptes courants pro, respectivement de 89 et 61 M€, a connu une légère décollecte sur l'année (-4,5 % et -9 % respectivement)**. Il y avait en circulation, au 31 décembre 2022, **4 949 comptes à terme**, en baisse de 13 %, et **2 382 comptes courants pro**. Ce dernier est en progression de 27 %. Il est à noter que la baisse sur les comptes à terme est assez naturelle, puisque de nombreux comptes arrivés à échéance sont remplacés par des livrets ouverts par les mêmes clients, présentant une rémunération assez équivalente, et une liquidité à 100 %. S'agissant du compte à vue pro, la progression importante en nombre est assez logique également car le produit, existant à la Nef depuis 2016, a connu un « lifting » et a été relancé courant 2021. C'est donc un produit « jeune ».

Les épargnants de la Nef sont toujours très « altruistes » en 2022. Malgré les taux bas, qui mécaniquement réduisent les intérêts partageables, le montant total des intérêts partagés par les épargnants, et donc reversés par la Nef aux associations partenaires, a été en 2022 de **83,9 K€**.

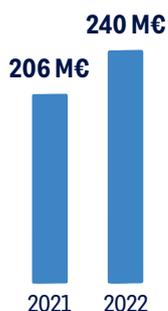
Au total, en incluant les sommes figurant sur des comptes en attente d'affectation et les fonds confiés par nos sociétaires et clients, **le bilan de la coopérative a franchi en 2022 le cap symbolique du milliard d'euros**, terminant à 1,06 milliard d'euros au 31 décembre, soit une **croissance de 11 % sur un an**.

La délégation des particuliers

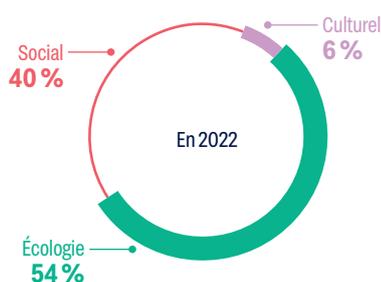


+ 7 nouvelles recrues pour la campagne BIG BANQUE !

## CRÉDITS DÉBLOQUÉS



**Le taux de réemploi** signifie que 71% de l'argent récolté est directement prêté à des projets écologiques sociaux et culturels.



## 240 M€ PRÊTÉS EN 2022 : ENCORE UN RECORD !

2022 a été une année compliquée pour certains secteurs (commerce de produits locaux, restauration, petites structures d'une manière générale), et certains entrepreneurs, notamment dans **la filière bio** (agriculture, transformation, artisanat, distribution), ont particulièrement souffert. Ce secteur, après une décennie de forte croissance, est en recul depuis 18 mois. La Nef a dû adapter ses réponses aux acteurs de la bio : moins de prêts et plus de solutions de soutien de trésorerie et de gels des remboursements afin de passer ce cap. Ces difficultés dans un secteur où la Nef est très exposée, ont induit une proportion plus importante de prêts en défaut, d'entreprises fragilisées, et donc un risque accru pour la Nef. Au-delà du secteur de la bio, l'inflation (augmentation du coût des projets et du coût des prêts), la poursuite de la crise économique (moins de consommation), période post-COVID (les fameux PGE, Prêts Garantis par l'État, qu'il faut rembourser) et la crise de l'énergie, sont autant de facteurs ayant compliqué l'année de nos sociétaires entrepreneurs. Fort heureusement, l'ancrage local de ceux-ci a permis d'atténuer ces difficultés pour nombre d'entre eux.

Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à une activité crédit (orientée à 99 % sur les professionnels) impactée négativement. Si le risque porté par la Nef auprès de ses clients a fortement augmenté entre 2021 et 2022, il s'avère que l'activité crédit a encore une fois été très bonne. Après avoir légèrement dépassé les 200 M€ prêtés en 2021, ce sont près de **240 M€ qui ont été versés à des projets en 2022, en progression de 15 % sur un an**. Un nouveau record donc, porté encore une fois par des financements à **la santé, à l'habitat social, aux énergies renouvelables, au secteur public** (collectivités locales) pour des projets environnementaux, sociaux, ou culturels, et à un nombre important de projets locaux, des projets de territoire chers à la Nef et à ses banquiers itinérants. **570 prêts ont été mis en place en 2022**. La Nef a conservé son rôle de pionnier avec encore près de 50 % des prêts réalisés pour des entreprises en création.

Ce chiffre record de crédits, qui fait suite à 2 années déjà excellentes en 2020 et 2021, a pour conséquence de porter notre encours brut de crédits à **714 M€** à la fin de l'exercice. **Le taux de réemploi** de la Nef, qui était de 30 % il y a encore 6 ans, est en 2022 de 71 % (714 M€ d'encours de prêts, sur 1 milliard de bilan). Un chiffre équivalent à ce que réalisent les banques éthiques européennes. Une vraie satisfaction pour notre coopérative.

### RÉPARTITION SECTORIELLE DES PRÊTS EN 2022

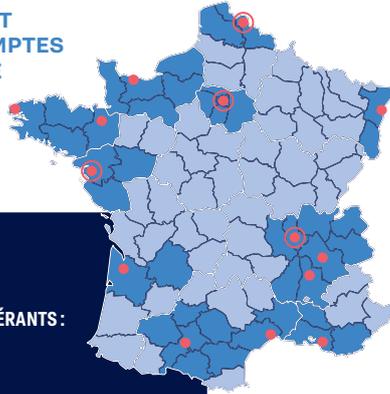
La Nef a souvent été taxée de « banque verte », du fait d'une forte proportion de financements écologiques et environnementaux par rapport aux prêts dans les secteurs sociaux ou culturels.

En 2022, si le secteur écologie/environnement reste majoritaire, le secteur social et le secteur culturel sont en croissance. Il est important de noter plusieurs faits saillants concernant la répartition sectorielle des prêts :

- **la filière bio** (production, transformation, distribution, artisanat) : bien que ce secteur connaisse des difficultés, il demeure prépondérant pour la Nef.
- **les énergies renouvelables** : porté notamment par l'énergie solaire et la biomasse, ce secteur reste important pour la Nef. Il mêle des projets dits « classiques » d'énergies renouvelables et des énergies renouvelables citoyennes.
- **L'habitat social** : depuis 2021, la Nef intervient davantage sur ce secteur, et cela se confirme en 2022.
- **Centres hospitaliers** : en soutien à ce secteur en tension depuis de nombreuses années, la Nef a contribué en 2022 à son financement.
- **Collectivités locales** : la Nef a été fortement sollicitée par les collectivités en 2022, qui cherchaient le plus possible des banques responsables pour financer leurs projets culturels, sociaux ou environnementaux.

Outre la folie de cette année, entre affolement des taux d'intérêt, campagne pour l'indépendance, levée de fonds, forte communication, etc., c'est aussi une année de maturité au niveau commercial : les fondamentaux restent forts, la collecte reste élevée, le crédit bat des records chaque année, en ne rognant aucunement sur la sélectivité des projets et notre coopérative a dépassé le milliard d'euros de bilan. Cette maturité est une base essentielle, un socle sur lequel s'appuyer à l'heure où, tant en interne qu'en externe, tout va très vite !

20 BANQUIERS ITINÉRANTS ET  
5 CONSEILLERS GRANDS COMPTES  
RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE



- PRÉSENCE PRIORITAIRE
- PRÉSENCE PONCTUELLE

IMPLANTATIONS DES BANQUIERS ITINÉRANTS :

- BANQUIER « ISOLÉ »
- PLUSIEURS BANQUIERS



La délégation des professionnels - NORD



La délégation des professionnels - SUD



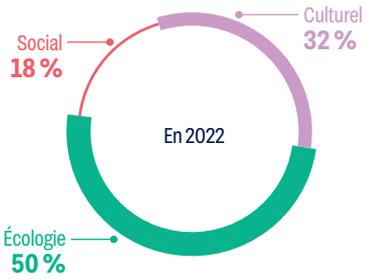
Les conseillers grands comptes



### CROWDFUNDING ÉTHIQUE : ZESTE PASSE LA BARRE DES 4 MILLIONS D'EUROS COLLECTÉS AU SERVICE DE LA TRANSITION ET DE LA CULTURE

En 2022, l'équipe de Zeste.coop, notre plateforme de financement participatif, a accompagné **106 porteurs et porteuses de projets engagés** sur leur campagne de don (avec ou sans contreparties) ou de prévente, dont **11 emprunteurs Nef**. Plus de **720 000€ ont été collectés** grâce aux campagnes de financement participatif et aux formulaires de dons. Parmi eux, on trouve des fournils bio, des librairies-café, des magasins de vrac, des projets féministes, des éco-lieux, des bases militantes, des albums de musique et de nombreux projets innovants.

Zeste a aussi lancé **Nos Z'astuces**, une base de connaissance comprenant des conseils et outils pour mener une campagne de financement participatif.



#### DEPUIS LA CRÉATION DE ZESTE EN 2016 :



**730**  
projets soutenus

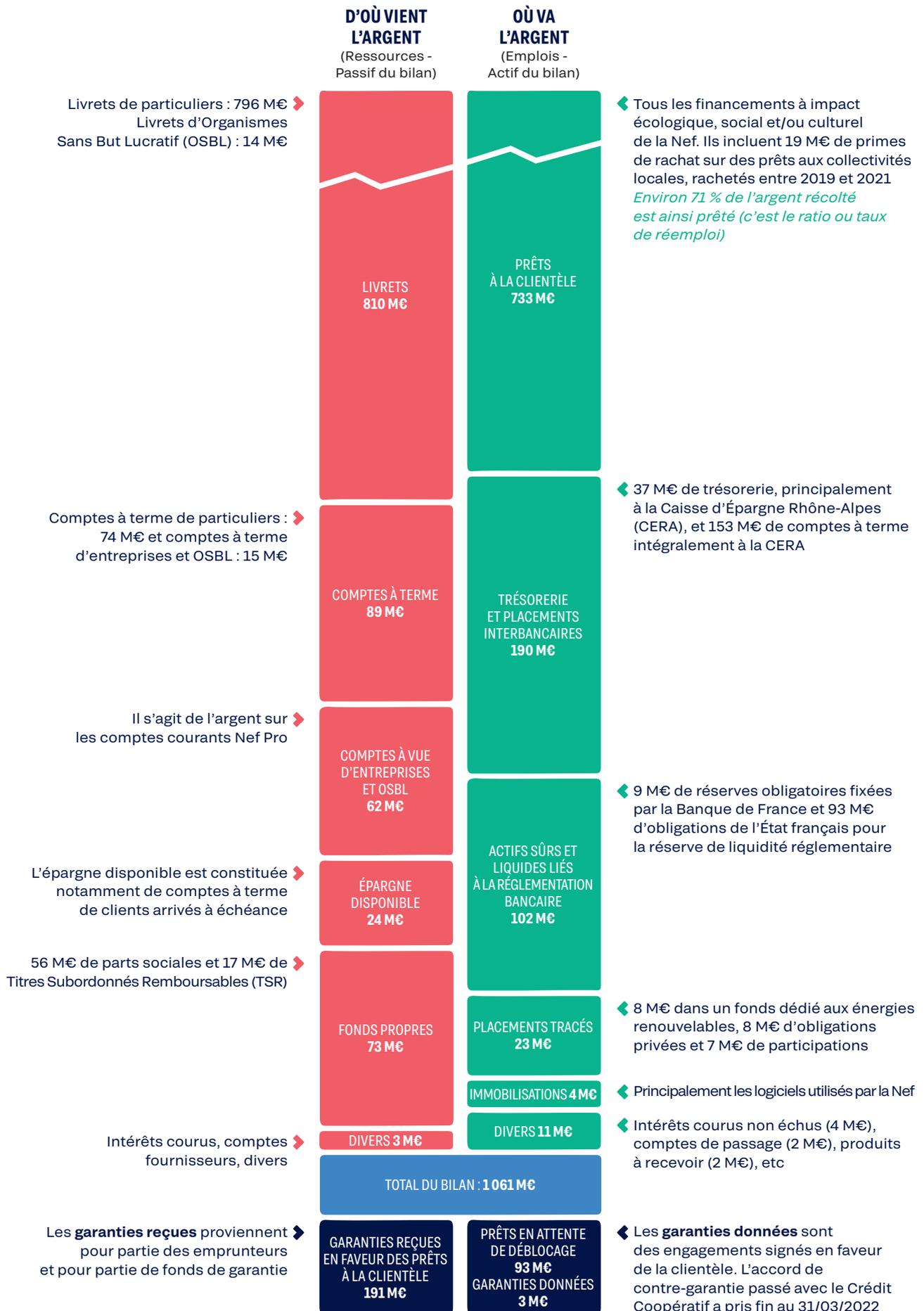


**4,4 M€**  
collectés



**82 000**  
utilisateurs

# BILAN SCHÉMATIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en millions d'euros)



# LE RÉSULTAT D'ENTREPRISE EN 2022

**Les intérêts versés** se répartissent entre les livrets et comptes à vue professionnels (- 288 K€), les TSR (- 393 K€), les comptes à terme (- 410 K€) et les taux négatifs sur notre trésorerie (- 35 K€).

**Les intérêts reçus** correspondent aux intérêts des prêts versés par nos emprunteurs (85%) et à ceux perçus sur nos placements (comptes à terme interbancaires, obligations souveraines et privées, etc. : 15%).

**Commissions nettes et autres produits** : les commissions se composent principalement de frais de dossiers sur les emprunteurs et de frais de nos comptes à vue professionnels, qui ont fortement progressé. Le poste intègre dans cette présentation schématique les autres charges et produits (ex : plus-value de cession de titres, charges refacturées, produits sur assurances emprunteurs, etc.). La fin du partenariat sur les contre-garanties avec le Crédit Coopératif implique néanmoins une baisse sur 2022.

**Le Produit Net Bancaire** est l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque.

**Les charges d'exploitation** ont progressé de 5% : **Les frais de personnel** sont le premier poste de dépenses (- 5,9 M€); ils ont progressé de 2%. Viennent ensuite **les dotations amortissements** (- 1 M€), les frais liés à l'informatique (- 1 M€), les loyers (- 0,9 M€) et les moyens généraux (- 0,8 M€).

**Coefficient d'exploitation = 86%**. Ce ratio est le rapport entre les charges d'exploitation et le produit net bancaire. Il mesure la rentabilité d'une banque avant prise en compte du coût risque. Il s'est fortement amélioré en baissant de 13 points (99% en 2021), concrétisant la nette amélioration du modèle économique de la Nef. Il reste néanmoins encore supérieur à la norme prudentielle de 80%.

**Le coût du risque** a fortement augmenté cette année (- 2,8 M€) suite à l'augmentation de nos encours de crédits et à la défaillance de plusieurs clients notamment dans la filière bio.

**Pertes sur actifs immobilisés** : elles correspondent à des pertes sur des investissements réalisés par des filiales de la Nef en cours de fermeture.

**Les résultats exceptionnels** concernent notamment une subvention du Climate Finance Fund (+ 1,2 M€) dans le cadre du projet d'indépendance de la Nef, de l'indemnité de rupture anticipée sur les contre-garanties versées par le Crédit Coopératif (+ 1,2 M€), et des dépenses de communication de la campagne BIG BANQUE (- 0,5 M€).

**L'impôt sur le bénéfice** est positif cette année en raison de crédits d'impôt (Famille, Mécénat) et du report des déficits des années précédentes.

(en milliers d'euros)

CHARGES		PRODUITS	
INTÉRÊTS VERSÉS	- 1127	INTÉRÊTS REÇUS	+ 11 745
<b>MARGE NETTE D'INTÉRÊTS (MNI) = 10 618</b>			
		COMMISSIONS NETTES ET AUTRES PRODUITS	+ 2 035
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) = 12 704</b>			
FRAIS DE PERSONNEL	- 5 923		
AUTRES FRAIS	- 4 010		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	- 1 048		
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) = 1 723</b>			
COÛT DU RISQUE	- 2 807		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (REX) = - 1 084</b>			
PERTES SUR ACTIFS	- 503		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI) = - 1 587</b>			
		RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	+ 2 025
		IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	+ 67
<b>RÉSULTAT NET = 505</b>			

## ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

TAUX D'INTÉRÊT ET MARGES	2019	2020	2021	2022	Δ 2022/2021
TAUX MOYEN DES DÉPÔTS CLIENTS	0,30 %	0,19 %	0,11 %	0,07 %	- 0,04
TAUX MOYEN DES RESSOURCES EMPRUNTÉES	0,20 %	0,20 %	2,14 %	2,95 %	+ 0,81
<b>SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES RESSOURCES</b>	<b>0,26 %</b>	<b>0,18 %</b>	<b>0,12 %</b>	<b>0,11 %</b>	<b>- 0,01</b>
TAUX MOYEN DES PRÊTS EN COURS	2,74 %	2 01 %	1,64 %	1,58 %	- 0,06
TAUX MOYEN DES PLACEMENTS EN COURS	0,80 %	0,74 %	0,44 %	0,51 %	+ 0,07
<b>SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES EMPLOIS</b>	<b>1,54 %</b>	<b>1,30 %</b>	<b>1,09 %</b>	<b>1,17 %</b>	<b>+ 0,07</b>
<b>TAUX MOYEN DES MARGES D'INTÉRÊT</b>	<b>1,28 %</b>	<b>1,12 %</b>	<b>0,97 %</b>	<b>1,05 %</b>	<b>+ 0,09</b>
MARGE D'INTÉRÊT EN K€	6 710 K€	7 314 K€	8 241 K€	10 644 K€	2 404 K€

Le coût des ressources s'est stabilisé en 2022 à un taux bas malgré la forte progression du coût des dettes subordonnées, dont le montant total reste faible en comparaison des dépôts clientèle.

Le taux moyen des emplois progresse pour la première fois depuis 4 ans pour 3 raisons principales :

- la baisse des taux des nouveaux prêts a été quasiment stoppée ;
- de nouveaux placements à meilleur taux (obligations État français) ont pu être réalisés ;
- la part des crédits, mieux rémunérés, a fortement augmenté par rapport à celle des placements.

La forte augmentation des taux sur le deuxième semestre 2022 n'a pas eu d'effet significatif sur l'exercice, mais se verra en 2023.

# COMPTES 2022 : UNE BELLE CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ

## UN BILAN 100% NEF AVEC UN FORT TAUX DE RÉEMPLOI

D'où vient l'argent ?

Voici les éléments à retenir concernant le bilan au 31 décembre 2022 :

- Le bilan a crû de 10 %, dépassant le milliard d'euros.
- **Côté ressources**, le bilan demeure, comme en 2021, 100 % Nef. **L'intégralité des ressources qu'utilise la Nef provient de ses sociétaires et clients, et pas de l'extérieur.** Cette partie est toujours fortement tirée par le **livret Nef (80 % du bilan)**.
- **Côté emplois**, la très grande satisfaction est le fait d'atteindre les 71 % de taux de réemploi. **L'encours de crédit s'établit ainsi au 31 décembre à 714 M€.** L'argent déposé par les épargnants est donc largement utilisé pour le financement de projets à impacts écologiques, sociaux et culturels.

Où va l'argent ?

## LE RÉSULTAT D'ENTREPRISE

La croissance du **PNB (Produit Net Bancaire)** en 2021 était très importante pour la Nef car elle faisait suite à plusieurs années de stagnation. En 2022, nous avons poursuivi cette croissance du PNB (+12,7 M€ et +20%) sur un an. Celui-ci est, comme chaque année, porté majoritairement par l'activité crédit, liée aux **intérêts reçus**, ainsi que par les revenus de **commission** (2M€) et de placements.

Dans le même temps, nous parvenons toujours à collecter à un taux relativement bas, malgré la forte hausse des taux de 2022. Ainsi, ce sont 1,12 M€ **d'intérêts versés** aux épargnants et investisseurs institutionnels de 67 K€.

Face à cette croissance du PNB, **les charges d'exploitation** ont été maîtrisées (+5%). Nous avons beaucoup dépensé ces dernières années pour nous structurer. En 2022, nous avons récolté les fruits de ces investissements, en moyens humains notamment.

Ainsi, le **RBE (Résultat Brut d'Exploitation)**, après plusieurs années où il était proche de 0, s'établit à **1,7 M€** en 2022.

Cependant, cette année encore, **le coût du risque**, calculé par les banques pour évaluer leur risque de pertes, potentielles ou avérées, est supérieur à notre RBE. Il est au 31/12/22 de **2,8 M€**, soit plus de 2,5 fois supérieur à 2021. De nombreux éléments peuvent expliquer cette forte hausse : un encours de crédit qui a fortement augmenté entre 2021 et 2022 (+25%), la poursuite du projet de la Nef d'être un financeur de la création d'entreprise (50 % des crédits débloqués en 2022), les difficultés financières rencontrées par les petites entreprises, entre inflation, coût de l'énergie, et baisse du pouvoir d'achat. Le secteur biologique (production, transformation, distribution), dans lequel la Nef est très exposée, est aussi particulièrement touché depuis 18 mois et a « contribué » de manière significative à l'accroissement du coût du risque.

Pour compléter la revue du compte de résultat et aboutir au **résultat net**, il convient de mentionner deux postes importants :

- Tout d'abord les filiales de la Nef, gérées en extinction depuis de nombreuses années, continuent de peser sur les comptes : **503 K€** de **pertes sur actifs**.
- Par ailleurs, la Nef a perçu plus de **2 M€** de **produits exceptionnels**, pour moitié provenant du Climate Finance Fund sous forme de soutien à notre action dans la finance éthique en France, et pour l'autre moitié d'une indemnité liée à la fin anticipée d'un partenariat commercial. Ce produit exceptionnel s'ajoute à la forte croissance du PNB et à la maîtrise des charges et il permet à la Nef de présenter un **résultat net positif de 505 K€**.

## PERSPECTIVES

L'année 2023 s'annonce intense. Elle verra évidemment l'affirmation de la Nef s'intensifier et la campagne du BIG BANQUE se poursuivre.

2023 doit voir la décision se prendre quant à l'octroi de notre **agrément**. Plusieurs années de préparation devraient permettre un basculement serein vers ce nouvel agrément qui marquera un nouveau chapitre dans l'histoire de la Nef.

**L'expérience démocratique** sera d'actualité en 2023. Plus que jamais la Nef va expérimenter de nouvelles méthodes pour faire participer les sociétaires et démentir l'idée qu'une coopérative perd en démocratie au fur et à mesure de sa croissance. C'est le défi que nous nous lancerons en 2023.

Enfin, nous allons à la suite de l'agrément et en mobilisant notre force démocratique dessiner ensemble la **banque éthique du futur**. Celle qui finance la transition, qui identifie les besoins de la société et prend sa place dans une logique de développement durable et socialement équitable.

3 MOTS-CLÉS  
**AGRÉMENTS  
DÉMOCRATIE  
ÉTHIQUE**

Présentation du BIG BANQUE à la FEBEA - 7 octobre



Envoi de la demande d'agrément à l'ACPR - 30 juin

Journée délibérative - 11 mars



Réunion de suivi BIG BANQUE en interne - 1<sup>er</sup> décembre



Assemblée générale 2022 - 21 mai



# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

**L'ANNÉE 2022 AURA ÉTÉ MARQUÉE PAR UN BASCULEMENT RADICAL DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER, AVEC LE RETOUR DE TAUX ÉLEVÉS ET UNE ACCÉLÉRATION DE L'INFLATION. MÊLANT EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS, CE BASCULEMENT A APPORTÉ À LA GESTION DE LA COOPÉRATIVE PAR LE DIRECTOIRE ET SES ÉQUIPES, À LA FOIS DES OPPORTUNITÉS NOUVELLES EN MATIÈRE DE RENDEMENT DES ACTIFS MAIS AUSSI DES RISQUES NOUVEAUX, EN MATIÈRE DE CONTINUITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DE DÉPÔTS ET DE DÉFAILLANCE D'ENTREPRISES DANS CERTAINES FILIÈRES.**

**Dans ce contexte, espoirs, réconfort, inquiétude auront rythmé l'année 2022 de notre coopérative.**

**Espoir** tout d'abord avec le dépôt au 30 juin 2022 d'une demande d'agrément autonome auprès des autorités bancaires. 34 ans après la création de la Nef dans son cadre d'association avec le Crédit Coopératif, le travail accompli nous a mis en capacité d'envisager cette nouvelle étape de l'histoire de la Nef. Au-delà des perspectives offertes et des défis à relever, c'est en soi un grand pas en avant. La réponse est attendue dans les prochains mois.

D'autant que cet espoir a été confirmé par le remarquable succès de notre campagne BIG BANQUE. La mobilisation des sociétaires et de toutes les parties prenantes que la Nef a su générer, a permis un renforcement très important des fonds propres, assis sur un nombre élevé de nouveaux sociétaires, crédibilisant les ambitions de développement exposées dans la demande d'agrément et apportant une notoriété élargie à notre coopérative.

**Réconfort** ensuite avec l'enregistrement d'un résultat brut d'exploitation substantiel pour la première fois depuis longtemps, issu de la conjugaison du maintien d'un rythme de développement vigoureux et d'une amélioration continue de l'efficacité de nos équipes. La confirmation de l'entrée de notre modèle économique dans une spirale positive est au rendez-vous, condition indispensable à la dynamique du projet Nef.

Mais **inquiétude** en parallèle, avec la montée en puissance du coût du risque, après plusieurs années d'accalmie, signant une forme de « retour à la normale » accentué par les difficultés spécifiques à la filière Bio dans le soutien de laquelle nous sommes par nature fortement engagés. L'intégralité de la progression de notre rentabilité d'exploitation s'est ainsi trouvée absorbée, ne permettant à notre bénéfice d'être positif qu'avec des produits exceptionnels. Le retour à un résultat net positif est attendu en 2023 et une distribution d'intérêts aux parts ne semble pas envisageable avant 2025.

**Enfin, finalement c'est, quoi qu'il en soit, une tonalité très positive que le conseil de surveillance donne à sa vision de l'exercice, et à l'action conduite par le directoire en 2022. La Nef sort économiquement et stratégiquement renforcée de l'année 2022.** Et la spectaculaire participation de ses sociétaires à l'expérience de construction d'une résolution, qui sera présentée à l'assemblée générale de ce mois de mai, réaffirmant la recherche d'indépendance de notre coopérative dans toutes ses dimensions, vient attester que ce renforcement s'appuie sur une dynamique coopérative renouvelée.



Le conseil de surveillance



Le comité d'éthique

## RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique est constitué au 31/12/2022 de 5 membres : Philippe Pascal, salarié, Erick Chauveau, Damien Weidert, ainsi que deux membres du conseil de surveillance, François Bacot, au titre de représentant de Terre de Liens, Marie Josèphe Pécout-Vrignon présidente. **La complémentarité de ses membres, mobilisés sur un temps long, crée une énergie fédératrice permettant une réflexion globale sur l'éthique de la Nef, et ce avec toutes ses parties prenantes.**

Les réunions du comité se tiennent la veille du conseil de surveillance pour limiter les déplacements et être au plus près de l'actualité de la coopérative. Dix réunions à Paris, au Woopa et à distance ont eu lieu en 2022. Elles ont permis de rencontrer les équipes de la Nef, de réfléchir à l'évolution des documents de 1988 à aujourd'hui, de finaliser la charte de fonctionnement, de questionner les attaques envers la Nef. **Le comité d'éthique s'exprime sur ces sujets de fond à chaque conseil de surveillance.**

# RAPPORT SUR

AURÉLIE CHABEAUD  
JULIETTE BONNET-BYRNE  
Animatrices  
vie coopérative

## LA VIE COOPÉRATIVE

LA FORCE DU COLLECTIF ET LA DÉFENSE DU STATUT COOPÉRATIF SONT DES REVENDICATIONS CENTRALES DU PROJET DE LA NEF. TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, NOUS NOUS ATTACHONS À DÉVELOPPER L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION DE NOS SOCIÉTAIRES DANS LES ACTIONS ET LES ORIENTATIONS DE LEUR COOPÉRATIVE.

### UNE COMMUNAUTÉ DE CITOYENS ET CITOYENNES ENGAGÉS

Au-delà de leur rôle important dans le cadre de l'assemblée générale, nous invitons les sociétaires à aller plus loin et à participer au développement de la Nef tout au long de l'année. De nombreux groupes locaux de sociétaires actifs et actives réussissent à créer du lien avec les autres sociétaires et à rendre visible le projet de la Nef localement.

### LES SOCIÉTAIRES ONT RÉPONDU À L'APPEL DU BIG BANQUE

La levée de fonds du BIG BANQUE lancée au mois d'octobre a sensibilisé à l'importance du capital pour notre coopérative. 3 000 nouveaux sociétaires nous ont rejoints en l'espace de 3 mois. Les sociétaires ont été impliqués dans cette mobilisation et les sociétaires actifs et actives se sont engagés de manière spectaculaire : une centaine d'événements ont ainsi été organisés aux quatre coins de la France pour faire découvrir la Nef (stands, ApéroNef, permanence, TupperNef, etc.).



La Fête des Possibles de Rennes (35)

### UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT POUR IMPLIQUER LES SOCIÉTAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Pour la première fois, une grande enquête sur la participation à la vie coopérative a été menée auprès des sociétaires. La mobilisation du BIG BANQUE a été l'occasion d'imaginer et de tester de nouvelles interactions avec les sociétaires, cohérentes avec les attentes formulées lors de l'enquête. Bon nombre d'actions ont rencontré un franc succès et certaines vont perdurer dans notre fonctionnement coopératif : lettre des sociétaires, webinaires avec les instances, programme de formation *La Nef sur le Bout des Doigts* ou encore des permanences d'information sur le rôle des sociétaires dans la coopérative.



Découverte de la Nef au Bus Magique à Lille (59)



Apéro sociétaires à l'écocentre Trégor de Pleumeur-Bodou (22)



Apéro sociétaires à Magma Terra à Romans-sur-Isère (26)



Participation à la Foire de Biozone (22)



Apéro sociétaires à la Biocoop de Lanester (56)



Le comité vie coopérative

## RAPPORT DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

En 2022, le comité vie coopérative s'est doté d'une charte de fonctionnement et d'un mandat, définissant ses missions et priorisant ses actions. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les sociétaires actifs et actives (sondage, rencontres régionales). À la suite de ces rencontres, le comité a entrepris de travailler concrètement sur trois axes :

- L'agrandissement conséquent de notre coopérative nécessite **la redéfinition des rôles et missions des sociétaires actifs et actives**. De nouveaux échanges avec les sociétaires et les instances ont eu lieu. Une nouvelle version des modalités d'engagement dans la coopérative sera proposée.
- Historiquement organisé autour de groupes inter-régionaux de sociétaires actifs et actives, ce fonctionnement coopératif est aujourd'hui questionné dans son efficacité et sa fluidité. **Une nouvelle organisation territoriale pour la vie coopérative** sera proposée par le comité, en s'appuyant sur les attentes des parties prenantes.
- **L'amélioration des échanges entre sociétaires** est un sujet récurrent. Des outils internes de communication seront proposés et testés en 2023.

# RAPPORT SUR

AMANDINE PLATET  
Responsable communication  
et vie coopérative

## LA COMMUNICATION

MOBILISATION VIA  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



752

192 913

PUBLICITÉ



RELATIONS PRESSE



## LA FINANCE ÉTHIQUE FAIT DU BRUIT !

Communiquer pour la Nef, c'est répondre à plusieurs objectifs : sensibiliser au pouvoir de l'argent et du choix de sa banque, faire connaître la finance éthique, faire émerger le projet spécifique de la Nef et l'offre qu'elle propose aux particuliers et aux professionnels, défendre les valeurs et la vision de société de notre coopérative, mais aussi entretenir un lien de proximité avec nos clients et sociétaires. En 2022, nos efforts se sont bien sûr concentrés sur la promotion de notre campagne de levée de fonds et de notre projet de banque éthique indépendante.

## LE BIG BANQUE, UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION DE GRANDE AMPLIEUR

Le 5 octobre 2022, la Nef lance le mouvement BIG BANQUE dans le but de lever 30 millions d'euros de fonds propres. Plus qu'une campagne de recrutement de nouveaux sociétaires, c'est une campagne de mobilisation générale. Épargnants, sociétaires, emprunteurs, partenaires sont appelés à construire avec la Nef la banque éthique indépendante de demain.

Pour concevoir, produire et diffuser cette campagne de communication inédite, nous nous sommes entourés de nouveaux prestataires experts : Nouveau Monde (agence créative), Axess Adcom (agence média et digitale), Look Sharp (agence de relations presse).

Nous avons déployé un plan de communication multicanal : publicité en presse et radio (y compris podcasts), webmarketing, partenariats influenceurs et relations presse. Les relais de communication de nos partenaires, sociétaires et clients ont été essentiels pour « viraliser » et donner de l'ampleur à notre appel et notre campagne.

## LES PORTES OUVERTES DE LA NEF : SUIVRE LE CIRCUIT DE L'ARGENT DANS UNE BANQUE ÉTHIQUE

En décembre 2022, la Nef a lancé ses « Portes ouvertes ». L'objectif : inviter à découvrir les coulisses de la coopérative bancaire. Nos salariés se sont relayés pour accueillir et faire visiter les locaux aux plus de 50 participants présents ce jour-là. Ces derniers ont pu suivre le circuit de l'argent tout en partant à la rencontre des différentes équipes de la Nef. Des portes ouvertes 100 % transparentes et pédagogiques qui se sont clôturées, pour cette première édition, par une soirée conviviale spéciale BIG BANQUE avec des témoignages de salariés, sociétaires, partenaires et des présentations de projets financés par la Nef !



Portes ouvertes - 13 décembre

Les portes ouvertes continuent en 2023 : rendez-vous tous les mois au siège de la Nef à Vaulx-en-Velin !

# RAPPORT SUR

STÉPHANIE LACOMBLEZ  
Responsable partenariats  
et relations institutionnelles

## LES PARTENARIATS

LA BANQUE ÉTHIQUE INDÉPENDANTE  
S'INVENTE AU SERVICE D'UN ENSEMBLE  
D'INITIATIVES BÂTISSEUSES  
D'UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE  
ET DURABLE. C'EST DONC POUR  
ELLES ET AVEC ELLES QUE NOUS  
AVANÇONS SUR CE PROJET.

## LA FORCE DU COLLECTIF VIA L'ÉCOSYSTÈME PARTENARIAL

Parmi les soutiens de notre BIG BANQUE :



VOUS EN  
PRENDREZ  
BIEN  
UNE PART ?  
LICOORNES.COOP/SOCIÉTAIRES



535  
NOUVELLES ET  
NOUVEAUX SOCIÉTAIRES  
521 630 €  
COLLECTÉS

## ZOOM SUR LES LICOORNES

Le collectif Les Licoornes est une alliance de **9 coopératives engagées** dont la Nef est membre fondateur. Aux côtés de **Citiz, Commown, CoopCircuit, Enercoop, Label Emmaüs, Mobicoop, Railcoop et Telecoop**, nous proposons un modèle écologique, démocratique et solidaire dans les secteurs clés de la consommation que sont l'alimentation, les objets de seconde main, la mobilité, la téléphonie et les services bancaires. Ensemble, nous avons mené **une campagne commune de levée de fonds** pour mobiliser autour de notre projet : une économie au service de l'intérêt général.

## L'ONDE DE COOP, LE FESTIVAL DES COOPÉRATIVES DE LA TRANSITION

La Nef a co-organisé en octobre 2022 la deuxième édition du festival l'Onde de Coop aux côtés d'**Enercoop, Mobicoop et Coopaname**. L'objectif : mettre en lumière la force de notre statut et inviter coopératives et partenaires à échanger sur leurs pratiques. **Au programme cette année : la joie !** Avec la conviction que nos collectifs sont porteurs de cette émotion, et que nos concitoyennes et concitoyens ne nous suivront pas sur la voie de la transition sans que nous leur démontrions que joie et sobriété se conjuguent au présent et au futur.



Conférence : « La joie : coop ou pas coop ? » - 14 octobre

# BILAN SOCIAL

**LÉO MIRANDA**  
Directeur innovation - marketing  
**CORALIE PERSIANI**  
Directrice des services support

## ET ENVIRONNEMENTAL

DEPUIS LA CRÉATION DE NOTRE COOPÉRATIVE EN 1988, NOUS PORTONS UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX DES PROJETS QUE NOUS FINANÇONS. EN TOUTE COHÉRENCE, POUR NE PAS DIRE ÉVIDENCE, NOUS INTERROGEONS ET CHERCHONS CONTINUELLEMENT À AMÉLIORER NOS PRATIQUES INTERNES AFIN D'AMÉLIORER NOTRE PROPRE IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.



112 salariés



69  
FEMMES



43  
HOMMES

38 ANS  
ÂGE MOYEN

NOMBRE D'ARRIVÉES	24
NOMBRE DE DÉPARTS	21
TURNOVER	23,93 %
MOYENNE ANCIENNETÉ	5,21 années
ABSENTÉISME	4,25 %

## POLITIQUE SOCIALE

- **Soutien du pouvoir d'achat des salariés dans un contexte d'inflation importante :**
  - avance des augmentations annoncées dans la politique sociale 2021 (versées en octobre 2022 au lieu de juillet 2023) ;
  - versement d'une prime défiscalisée à chaque salarié en mars 2022 ;
  - augmentation de la valeur faciale des tickets-restaurant de 8 à 10 €.Au global, l'augmentation générale des salariés a suivi l'inflation sur 2022.
- Maintien des **2 jours par semaine de télétravail** depuis mars 2022, la situation avec le covid s'étant améliorée.
- Rédaction du nouveau **règlement intérieur** des salariés.
- Mise à jour du **code de déontologie** pour les salariés et les membres du conseil de surveillance.

## EMBAUCHES

En 2022 comme en 2021, nous avons connu une légère augmentation de notre effectif pour soutenir notre activité en croissance.

L'embauche des collaborateurs poursuit sa progression avec 1 nouveau collaborateur en CDI et 13 en CDD, Équivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2022. L'objectif étant de soutenir l'activité de l'entreprise dans sa filière crédit et dans les pôles qui en ont besoin : surcroît d'activité ponctuel, remplacement maladie, congé maternité...

Nous proposons des emplois pérennes et accompagnons au mieux nos salariés dans leur évolution professionnelle et dans le maintien de leur emploi avec **86% de CDI en 2022**.

Enfin, nous maintenons notre politique d'accompagnement des jeunes, avec l'embauche de 6 étudiants en contrat d'apprentissage et professionnalisation et 5 stagiaires.

L'écart entre le salaire le plus bas et le plus haut est de 1,80 en comptant l'effectif réglementaire (2,90 en 2021) et de 3,94 avec les mandats sociaux (5,35 en 2021). Cet écart de salaire limité permet à la Nef d'être agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le **salaire médian** des femmes a augmenté de 5% et atteint 2558,75 € en ETP en 2022 comparé à 2436,13 € en 2021. Le salaire médian des hommes est de 2738,34 € en ETP (2650,75 € en 2021). Cet écart s'explique par un nombre plus élevé de femmes dans les fonctions moins qualifiées.

Comme l'année dernière, 6 femmes sont dans les **10 salaires les plus élevés**, ce qui correspond à la proportion femmes/hommes de l'entreprise.

Chaque année, l'**index égalité professionnelle** est publié sur lanef.com.

## PLAN DE FORMATION

39 formations ont été organisées pour 435 heures de formations dispensées (Budget prévisionnel : 81000 € | Dépenses réalisées : 62000 €). Nous avons pu recevoir 20000 € de subventions Fonds Social Européen (FSE). Les formations portaient principalement sur :

- **Des formations métiers ou outils** pour faire monter en compétence les collaborateurs ou les maintenir à leur emploi. Elles permettent aux salariés d'acquérir des connaissances et monter en compétence dans leur poste.
- **Des formations réglementaires** obligatoires liées à l'activité de la Nef.

# EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DIRECTE

## TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS

Notre parc automobile est composé de 11 voitures de fonction - en majorité hybrides - pour les banquiers itinérants et de 2 voitures de service pour Nantes et Lyon. Nous avons également 2 vélos à disposition des banquiers itinérants.

Le **forfait mobilité durable** est versé chaque année aux salariés privilégiant les **modes de transport « doux »** pour venir au bureau, il peut aller jusqu'à 300 € :

- **25 710 km parcourus à vélo** par 29 salariés à Lyon, Paris, Rennes, Nantes, Bordeaux et Grenoble.
- **4 940 km parcourus en covoiturage** entre salariés (2 fois plus qu'en 2021 et 4 fois plus qu'en 2020 !).

L'équivalent d'un Brest-Lyon par cycliste!

## POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

- **Achat de papier dans des ESAT** (Établissement et service d'aide par le travail, budget annuel de 5 000 € alloué spécifiquement) et impression dans le Rhône, papier recyclé PEFC et imprimé sur papier FSC et avec des encres végétales, certifié Imprim'vert.
- Prestation de traiteurs **bio et locaux pour nos événements et réceptions**.
- **Achats de fournitures de bureau** recyclées et/ou rechargeables et achats d'objets publicitaires éco-responsables : T-shirts personnalisés en France en coton biologique labellisé GOTS et Control Union, tasses de fabrication européenne et Tote Bags en fibres recyclées, tissés à Charlieu (42) et fabriqués dans une démarche d'insertion professionnelle. Les tasses et Tote Bags ont été fournis par **Dream Act**.
- **Entretien des locaux** de Lyon et Paris par une entreprise spécialisée dans la réinsertion : Multi Services 69.
- Abonnements électricité chez **Enercoop**, fournisseur d'énergie verte, pour tous nos locaux.

### Focus sur le matériel informatique

En 2020, la Nef s'est équipée de 30 **Fairphones**, toujours en état d'exploitation. En 2022, nous avons loué 12 Fairphones supplémentaires en partenariat avec **Commown** pour remplacer les plus vieux qui avaient entre 4 et 6 ans. Pour 2023, nous poursuivons nos actions en passant nos abonnements de téléphonie mobile chez **Telecoop** !

La durée de vie des ordinateurs portables est en moyenne de 5 à 6 ans à la Nef. Nous travaillons également avec la **Fabrique Pointcarré** (un atelier d'insertion administré par une association) pour la conception et la commande de rehausseurs pour ordinateurs portables.

## EMPRUNTEURS DE LA NEF

DREAM ACT  
ENERCOOP  
COMMOWN  
FABRIQUE POINTCARRÉ

## MEMBRES DES LICOORNES

ENERCOOP  
COMMOWN  
TELECOOP

## GROUPES INITIÉS PAR LES SALARIÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET SENSIBILISER À L'ÉCOLOGIE

### GROUPE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Groupe initié suite au « Plan de sobriété énergétique des entreprises » du gouvernement fin 2022. Sa mission est de suivre et analyser les consommations énergétiques de la Nef (éclairage, chauffage, mobilité, isolation, organisation des espaces, parc automobile, déplacements professionnels etc.) et d'établir un plan d'actions pour les contrôler et les réduire.

### GROUPE TRI

Groupe initié suite à la Fresque du Climat début 2021 en séminaire Nef. Sa mission est d'améliorer le tri à la Nef et de sensibiliser au zéro déchet. Plusieurs actions ont été menées : collecte de vieux téléphones pour l'association ENVIE, un « Midi Trash » et « petit déj du Tri » pour inciter au rangement des bureaux, etc.

### GROUPE ANIMATION

Groupe initié suite à une motivation collective de salariés. Sa mission est d'organiser des événements conviviaux pour permettre aux équipes de se rencontrer toute l'année : ateliers repotage, gratifieria de Noël, déjeuners collectifs avec des emprunteurs de la Nef, carnaval brésilien, chasse aux œufs de Pâques...

## CONSULTANTS INTERNES

Dispositif dont la vocation est d'offrir une écoute et des conseils à des collègues sur des problématiques professionnelles. L'équipe de 6 consultants est composée d'employés et cadres, en complément de leurs missions. Toute personne travaillant à la Nef peut être accompagnée en toute confidentialité sur simple demande, sur des sujets tels que la gestion du temps, la trajectoire professionnelle, les difficultés relationnelles, une baisse de motivation, etc.

# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**PIERRE-EMMANUEL VALENTIN**  
Président du conseil  
de surveillance

## SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### LES MEMBRES DES INSTANCES DE LA COOPÉRATIVE

La société financière de la Nef est une société anonyme coopérative à directoire et conseil de surveillance.

#### DIRECTOIRE

- Bernard Horenbeek, président du directoire, rémunération brute 2022 de 108 253,10€.
- Ivan Chaleil, membre du directoire et directeur commercial, rémunération brute 2022 : salaire de 60 879,24€ et indemnités de mandat de 12 312,45€, soit un total de 73 191,69€.

Ces rémunérations ne comportent ni part variable, ni prime d'objectif, ni attribution d'actions.

Le directoire se réunit chaque semaine et établit un compte rendu de ses réunions.

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Au 15 mars 2023, date d'établissement du présent rapport

Nom	Âge	Fonctions au sein du CS	Échéance du mandat	Autres mandats
PIERRE-EMMANUEL VALENTIN	68 ANS	PRÉSIDENT DU CS ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	MAI 2027	ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DOTATION BIO PERENNIS
MARIE JOSÈPHE PÉCOUT-VRIGNON	72 ANS	PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS <i>Indemnité perçue en 2022 au titre de sa mission au sein du comité d'éthique : 2 500 €.</i>	MAI 2025	
JEAN-PIERRE CARON	70 ANS	MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS <i>Indemnité perçue en 2022 au titre de sa mission antérieure de président du comité des nominations et des rémunérations : 2 500 €.</i>	MAI 2027	REPRÉSENTANT DE LA NEF AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA FONCIÈRE CHÊNELET, REPRÉSENTANT DE LA NEF À L'INSTITUT FOR SOCIAL BANKING
FÉDÉRATION TERRE DE LIENS, REPRÉSENTÉE PAR FRANCOIS BACOT	67 ANS	MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE	MAI 2027	ADMINISTRATEUR DE LA FÉDÉRATION TERRE DE LIENS, CO-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION TERRITORIALE TERRE DE LIENS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION DE SAÔNE-ET-LOIRE DE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE
ÉRIC COLLOMB	63 ANS	PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES, MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE	MAI 2027	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES PRODUITS PLAN ÉPARGNE RETRAITE ET MILLEVIE PER
BENOIST DESCHAMPS	53 ANS	PRÉSIDENT DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	MAI 2027	DIRECTEUR ADJOINT DES CONVENTIONS À L'ANFR (AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES), VICE-TRÉSORIER DE L'ASSOCIATION ECOCUM
BIOCOOP SA, REPRÉSENTÉE PAR FABIEN FLÉCHARD	39 ANS	MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE	MAI 2028	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LE GRENIER (MAGASINS BIOCOOP), ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION RAMO5
VICTOR GRANGE	41 ANS	REPRÉSENTANT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	DÉCEMBRE 2023	
MAXIME DENIS	38 ANS	REPRÉSENTANT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	DÉCEMBRE 2023	

Dont quatre démissions depuis l'assemblée générale 2022, pour des raisons de santé, de manque de disponibilité ou de limite d'âge.

- **Julie Guillonnet**, le 03/09/2022, dont le mandat arrivait à échéance en mai 2027.
- **Philippe Grison**, le 16/09/2022, président du comité d'audit et des risques, dont le mandat arrivait à échéance en mai 2024.
- **Mathieu Brunet**, le 25/01/2023, vice-président, dont le mandat arrivait à échéance en mai 2026.
- **Patrick Sirdey**, le 15/03/2023, dont le mandat arrivait à échéance en mai 2024.

Afin d'atteindre à l'horizon 2025 au sein du conseil de surveillance **le seuil de parité Femme/Homme de 40% désormais fixé dans les statuts**, à la suite de l'AG de mai 2022, un processus d'appel à candidatures féminines a été lancé. Il devrait déboucher sur la présentation à la prochaine AG d'un projet de nomination d'une nouvelle conseillère. Lors de cette même AG de mai 2022, **des règles limitant la durée des mandats du CS à 4 ans et leur renouvellement à deux fois ont été inscrites dans les statuts.**

## LES MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES MEMBRES

**Le président du CS** a pour principale mission de garantir le bon fonctionnement du CS et sa bonne articulation avec le directoire, permettant à chaque personne concernée d'exercer pleinement son rôle selon ses responsabilités.

**Le CS n'a plus, provisoirement, de vice-président**, Jean-Pierre Caron ayant renoncé à sa fonction le 25/01/2023. Le bureau du CS est de ce fait constitué de Pierre-Emmanuel Valentin et des présidents des comités : Marie Jo Pécourt-Vrignon, Éric Collomb et Benoist Deschamps. Ce bureau, sans pouvoir propre de décision, se réunit ponctuellement pour se saisir des questions urgentes ne pouvant pas attendre la prochaine réunion du CS. Il s'est réuni une fois en 2022.

**Les membres du CS** bénéficient chaque année de formations spécifiques à leurs fonctions et à l'activité régulée de la Nef.

**Estimation moyenne du temps annuel consacré par les membres du CS à leur mandat :** président du conseil 50 jours, vice-président et président de comité 25 jours, autre conseiller de surveillance 15 jours.

**Règles d'indemnisation compensatrice du temps ainsi consacré à la coopérative :** président du CS 10 000 €, vice-président et président de comité 2 500 €. Chaque bénéficiaire a l'initiative de demander ou non le versement des dites indemnités.

## DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le CS s'est réuni 6 fois en 2022, en présence du directoire, et a connu un taux d'assiduité de 86 %, supérieur à l'année précédente, essentiellement pour des raisons de santé. Un représentant du comité d'éthique non-membre du CS est invité à chaque séance. Par ailleurs, le CS organise une fois par an entre ses seuls membres une séance de bilan et perspectives, intégrant une autoévaluation de son action.

**Un projet d'ordre du jour** est élaboré avant chaque séance par le président du CS, en concertation avec le président du directoire, puis soumis pour avis à l'ensemble des membres du CS au plus tard 10 jours avant la réunion. Les documents permettant de traiter cet ordre du jour sont ensuite déposés dans un intranet réservé au CS, et pour les plus importants d'entre eux, joints à la convocation postale transmise avant chaque séance. L'objectif de mise à disposition de ces documents plus d'une semaine avant la date des CS reste difficile à tenir. L'animation des séances a été assurée en 2022 par l'un des vice-présidents, qui veille à une distribution collective de la parole, au respect des objectifs de chaque point d'ordre du jour et du temps imparti. Un bilan de séance est réalisé à chaque fin de réunion à partir d'un tour de table.

**Un procès-verbal est établi**, approuvé lors de la séance suivante, dans lequel sont notés la synthèse des informations fournies, les recommandations ou avis émis, les décisions prises et les éventuelles positions contradictoires exprimées par ses membres.

**Le CS examine chaque trimestre le rapport présenté par le directoire sur l'activité de la coopérative, accompagné de la situation financière.** À la fin de chaque année, les objectifs, plan d'actions et budget de l'année à venir lui sont présentés afin de recueillir ses avis et recommandations. Au début de chaque année, une séance à laquelle sont convoqués les commissaires aux comptes est consacrée à l'examen des comptes annuels arrêtés par le directoire. En 2022, une attention particulière a été portée par le CS au suivi des risques de l'établissement, du fait de la montée des risques de crédit.

**La charte de fonctionnement du CS a été finalisée en 2022.** Elle décrit le code de bonne conduite des membres du CS et complète les règles de fonctionnement statutaires, en particulier s'agissant des 4 comités dont le CS s'est doté.

## LES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

**Membres :** Départs de Philippe Grison, son président, et Julie Guillonnet. La continuité de son fonctionnement, essentielle aux missions du CS, a été assurée par la désignation d'Éric Collomb comme nouveau président du comité, et de Laurent Crasson en tant que membre invité, extérieur au CS, du fait de son expertise dans le domaine des risques financiers. Afin d'assurer le respect du quorum de deux membres du CS requis par le règlement intérieur du comité, le président du CS participe également aux réunions depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, dans l'attente de la nomination, projetée en 2023, d'un nouveau membre issu du CS.

**Missions :** examine les états comptables et financiers, analyse la pertinence des méthodes et procédures qui président à leur confection, suit les différents risques auxquels l'établissement est exposé et l'évaluation de la qualité des systèmes de contrôle mis en place. Il donne au CS une vision synthétique des documents qui lui sont transmis, qu'ils soient issus de la Nef (direction financière et contrôle interne), des audits externes (Crédit Coopératif, BPCE) ou des commissaires aux comptes, afin d'attirer son attention sur les faits saillants qu'il a pu relever et de préparer les validations et décisions qui relèvent de la compétence du CS en matière de risque et de contrôle interne.

Le comité s'est réuni 6 fois en 2022, une semaine avant chaque réunion du CS, en présence du directoire, du directeur financier et de la directrice des risques.

## COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

**Membres :** Pierre-Emmanuel Valentin, Jean-Pierre Caron, Marie Jo Pécout-Vrignon et Benoist Deschamps, après les départs de Patrick Sirdey et Matthieu Brunet. Le président du conseil en assure provisoirement la présidence, transmise par Jean-Pierre Caron dans le contexte de préparation du renouvellement du directoire programmé en 2023.

**Missions :** prépare les travaux du CS en matière de nomination et de rémunération du directoire, ainsi que d'indemnisation des membres du CS, propose au CS les critères et procédures de sélection des candidats et candidates au CS présentés à l'AG en vue de leur élection. Dans ce cadre, il veille à la diversité au sein du CS. C'est ainsi qu'il s'est particulièrement impliqué en 2022 dans l'examen des candidatures féminines issues du processus de recrutement lancé dans le courant de l'année. En 2022, il s'est réuni à 2 reprises, en présence de tous ses membres.

## COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

**Membres :** Benoist Deschamps, son président, Fabien Fléchar, Éric Collomb (après les départs de François Bacot et Julie Guillonnet), 3 sociétaires actifs, Sylvie Guyenot, Mathieu Roquefort, Océane Vidcoq, et 2 salariées de l'équipe vie coopérative, Aurélie Chabeaud et Juliette Bonnet-Byrne.

**Missions :** propose aux instances et conduit toutes initiatives permettant une vie coopérative active et constructive, facilitant l'implication des sociétaires, et réciproquement instruit toute demande des instances afférente à la vie coopérative. En 2022, le comité s'est principalement consacré à une consultation approfondie des sociétaires actifs afin de dégager ses priorités d'action et à une refonte de la convention d'engagement liant les sociétaires actifs et la coopérative.

Le comité s'est réuni à 21 reprises en 2022, dont trois journées entières en présentiel.

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

**Membres :** Marie Jo Pécout-Vrignon, sa présidente, François Bacot et 3 membres extérieurs au CS, Erick Chauveau, Philippe Pascal et Damien Weidert. Il vise un effectif d'environ 8 personnes. Deux membres du comité l'ont quitté en 2022 : Fabienne Esquivillon et Marie-Thérèse Ducourau.

**Missions :** n'a pas de responsabilité opérationnelle, ce qui conforte la liberté de son action. Il peut être sollicité par les différentes parties prenantes de la coopérative ou prendre l'initiative de questions à examiner. Ses travaux le conduisent à formuler des avis, à proposer des outils afin d'aider à la décision ou à l'évaluation. Il rédige un rapport annuel, communiqué à l'AG.

Il s'est réuni à 10 reprises en 2022, se consacrant à la recherche de nouveaux membres et lançant une relecture concomitante des valeurs fondatrices de la Nef et de nos écrits d'aujourd'hui afin de mettre au jour les évolutions, avec les actualisations qui pourraient en découler.

**Alors même que le conseil et ses comités spécialisés avaient trouvé leur équilibre fonctionnel, celui-ci a été affecté fin 2022 et début 2023, par la concomitance de plusieurs départs du conseil ou mouvements internes en son sein, sans lien entre eux, et des atteintes infondées à la réputation de la Nef et à son indépendance. Le CS a dû « serrer les rangs », aux côtés du directoire, apportant son soutien à une démarche de réaffirmation de cette indépendance vis-à-vis de tout mouvement philosophique, politique, social ou spirituel. Les perspectives de nomination de nouvelles conseillères de surveillance devraient permettre à notre gouvernance de restaurer son équilibre et poursuivre la dynamique constructive qui est la sienne au service du projet de banque éthique, susceptible de prendre une ampleur nouvelle avec la demande d'agrément autonome en cours d'instruction par les Autorités Bancaires.**

# COMPTES

# 2022

# DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)

## PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATIONS

**LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX PRÉSENTÉS S'APPLIQUENT AUX PRINCIPAUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS. LES PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES SONT PRÉSENTÉS DANS LES DIFFÉRENTES NOTES ANNEXES AUXQUELLES ILS SE RAPPORTENT.**

**Les comptes annuels** de la société financière de la Nef ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. La Nef utilise donc les normes comptables françaises et non IFRS (International Financial Reporting Standard).

La Nef a pour modèle de gestion principal la détention d'actifs jusqu'à échéance, au niveau des crédits comme des titres. Cela se traduit notamment par la comptabilisation préférentielle en titres d'investissements plutôt qu'en titres de placements.

**Le compte de résultat** montre l'activité de l'année en détaillant les principaux postes de produits et de charges ; il comprend des sous-totaux, aussi appelés soldes intermédiaires de gestion, qui permettent d'appréhender la façon dont se constitue le résultat de l'exercice.

**Le bilan** traduit la situation de la société au 31 décembre.

La colonne « actif » détaille le patrimoine de la société qui se décompose notamment en prêts faits à ses clients ou à d'autres établissements de crédits, en titres détenus dans d'autres sociétés et en immobilisations qui sont les biens (immeubles, véhicules, matériel informatique...) nécessaires à l'activité. La colonne « passif » répertorie les dettes de la société notamment envers ses sociétaires (capital social, dépôts à terme) et envers d'autres établissements de crédit.

**Les engagements hors bilan** recensent des sommes qui n'ont pas donné lieu à des mouvements financiers mais à des engagements par signature. Les « engagements de financement donnés » enregistrent les dossiers de crédit qui ont fait l'objet d'une décision favorable mais dont les fonds ne sont pas encore débloqués. Les « engagements de financement reçus » enregistrent les accords de refinancement non utilisés.

Les informations présentées dans **les annexes** aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de la Nef, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF	Renvois*	31/12/2022	31/12/2021
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	2.5	8 805	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	2.3	92 889	42 875
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.5	193 655	281 148
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2.4	714 127	571 005
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	2.3	7 647	10 725
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2.3	7 521	10 750
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	2.1	4 311	3 662
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2.1	2 527	3 144
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2	3 694	4 085
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2	176	261
AUTRES ACTIFS	2.3	20 419	25 228
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.3	4 991	2 143
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 060 762</b>	<b>955 026</b>

PASSIF	Renvois*	31/12/2022	31/12/2021
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.2	11	3 279
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.1	985 073	885 496
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3.1	0	0
AUTRES PASSIFS	3.2	1 354	2 637
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.2	1 249	2 209
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6	205	301
DETTES SUBORDONNÉES	3.1	16 688	11 631
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.3	56 182	49 473
CAPITAL SOUSCRIT		55 924	49 719
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES		1 665	1 665
REPORT À NOUVEAU (+/-)		-1 912	-4 619
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		505	2 707
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 060 762</b>	<b>955 026</b>

HORS BILAN	Renvois*	31/12/2022	31/12/2021
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	93 451	116 253
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4	2 959	82 444
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	0	0
GARANTIES REÇUES	4	191 407	158 336

\* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

# COMPTE DE RÉSULTAT 2022

	Renvois*	31/12/2022	31/12/2021
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	5.1	11 745	9 301
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	5.1	1 127	1 060
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	5.2	1	0
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	5.3	2 150	2 394
- COMMISSIONS (CHARGES)	5.3	115	71
+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PLACEMENT	5.4	25	0
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	101	38
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	76	62
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>12 704</b>	<b>10 540</b>
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5.6	9 933	9 458
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5.6	1 048	984
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 723</b>	<b>98</b>
+/- COÛT DU RISQUE	5.7	-2 807	-1 057
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 084</b>	<b>-959</b>
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	5.8	-503	-578
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-1 587</b>	<b>-1 538</b>
+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.9	2 025	4 400
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5.9	67	-155
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>505</b>	<b>2 707</b>

\* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

**LES COMPTES ANNUELS ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS, AINSI QU'AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. LES RÈGLES ET MÉTHODES DE COMPTABILISATION APPLIQUÉES SONT IDENTIQUES À CELLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.**

### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DÉPRÉCIATIONS

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif pour leur valeur nominale diminuée des dépréciations constituées. Les crédits rachetés à d'autres établissements sont inscrits à l'actif pour le montant du capital restant dû ; l'écart entre le prix d'acquisition et le capital restant dû est réparti sur la durée restant à courir sur chaque prêt et déduit du produit d'intérêts ; en 2022, le montant déduit s'est élevé à 4 371 K€.

Les crédits sont transférés en créances douteuses lorsqu'ils présentent un risque avéré de non-recouvrement total ou partiel, et en particulier lorsque les concours font apparaître un ou plusieurs impayés de plus de trois mois.

Dans l'encours douteux, la Nef distingue l'encours douteux compromis de l'encours douteux non compromis. Les créances douteuses compromises sont des créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Lorsqu'une créance apparaît définitivement irrécouvrable, celle-ci est sortie des actifs de la société et enregistrée en perte. À l'inverse, lorsque les retards accumulés sur un dossier sont résorbés et que le remboursement reprend normalement, le dossier est reclassé parmi les encours sains.

Les dépréciations sont déterminées au cas par cas, en tenant compte des garanties reçues. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de leur nature. Conformément à la réglementation, les intérêts sur créances douteuses - échus et non échus - sont intégralement dépréciés. Les intérêts courus non échus sur créances compromises cessent d'être comptabilisés à compter de leur déclassement.

En application des normes comptables, les créances douteuses font l'objet d'un calcul d'actualisation ; au 31/12/2022, ce calcul se traduit par une augmentation du montant des dépréciations de 175 K€. Ce type de dépréciation n'est pas admis en déduction du résultat pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Le niveau de risque étant différent suivant la destination des crédits, les encours sont répartis en plusieurs catégories : crédits en faveur de la création d'entreprises, crédits destinés à la consolidation ou au sauvetage d'entreprises, crédits d'investissement, crédits de trésorerie.

### PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille de titres, classé selon l'intention qui préside à leur détention, est constitué de titres de placement, d'investissement et de participations.

Pour les valeurs cotées, nous utilisons les cours de Bourse.

Pour les valeurs non cotées, nous utilisons la valeur liquidative fournie par la société de gestion.

Pour les titres de participation, nous utilisons la situation nette.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

### TITRES DE PLACEMENT

Figurent en portefeuille de placement, les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition et intérêts courus non échus pour les titres à revenu fixe. Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont ajoutés au montant nominal des titres.

### TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres à revenu fixe sont classés en portefeuille d'investissement lorsqu'ils sont acquis avec l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres fait l'objet d'une imputation sur la durée résiduelle des titres, de sorte que la valeur comptable des titres corresponde à l'échéance à leur valeur de remboursement. Ces écarts sont amortis selon la méthode actuarielle.

### TITRES DE PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

Les titres de participations et parts dans les entreprises liées, acquis en vue d'une détention durable, figurent à l'actif à leur coût historique, le cas échéant diminué de dépréciations lorsque leur évaluation à la clôture de l'exercice, fondée sur la situation nette et les perspectives d'évolution, fait apparaître une moins-value latente.

### TITRES DE TRANSACTIONS

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché.

La Nef ne détient pas de portefeuille de titres de transactions.

Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont rattachés au poste concerné.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont décomposées par éléments constitutifs, lesquels sont amortis sur des durées différentes.

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations.

Les taux utilisés sont les suivants :

- Logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciels courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers

- Constructions – Façade 3,33% (durée 30 ans)
- Constructions - Fondation – Ossature 2,5% (durée 40 ans)
- Constructions – Équipements techniques 6,67% (durée 15 ans)
- Constructions - Aménagements intérieurs 10% (durée 10 ans)
- Matériel de transport 20% (durée 5 ans)
- Matériel de bureau et informatique 25% (durée 4 ans)

Critères de distinction entre actifs ou charges utilisés pour l'enregistrement des frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création :

- Tout projet d'immobilisations de dépenses liées à des logiciels doit indiquer concrètement l'intention de produire le logiciel concerné, de s'en servir durablement pour répondre à ses propres besoins, générer des avantages économiques futurs, avoir une probabilité élevée de succès technique.

- Conformément à la méthodologie projet en place à la Nef, cela passe notamment par la réalisation d'études d'opportunité, d'une note de cadrage et d'un cahier des charges.
- Tout projet doit être saisi dans un outil de gestion adapté au suivi comptable du projet, maintenu par le Project Management Officer, répertoriant notamment le temps passé par les salariés sur le projet.

## PASSIF SOCIAL DE L'ENTREPRISE

La société ne constitue pas de provision dans ses comptes au titre des indemnités de fin de carrière dues au personnel mais elle verse les sommes nécessaires à une compagnie d'assurances ; les sommes ainsi versées constituent une charge définitive pour l'entreprise. Aucun versement n'a été réalisé en 2022 car les montants déjà versés couvraient le besoin.

## RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2022, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour le montant des pertes de crédit attendues des actifs financiers ainsi que des engagements de financement et de garantie.

## DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : ACTIF

Variation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>				
VALEURS BRUTES	3 551	648	4	4 195
AVANCES EN COMPTE COURANT	540	4	0	544
DÉPRÉCIATIONS	430	0	1	429
<b>TOTAL</b>	<b>3 662</b>	<b>652</b>	<b>3</b>	<b>4 311</b>
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>				
VALEURS BRUTES	2 115	0	2	2 113
AVANCES EN COMPTE COURANT	3 120	7	121	3 006
DÉPRÉCIATIONS	2 091	503	2	2 592
<b>TOTAL</b>	<b>3 144</b>	<b>- 496</b>	<b>121</b>	<b>2 527</b>
<b>VALEUR NETTE DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS</b>	<b>6 806</b>	<b>156</b>	<b>124</b>	<b>6 837</b>

# TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

## INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non remboursés	Dépréciations sur prêts et avances	Valeur nette des prêts et avances	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Dépréciations	Nette							
<b>A. FILIALES ET ENTREPRISES LIÉES (&gt; 50 % OU ACTIONNAIRE MAJORITAIRE)</b>				<b>2 113</b>	<b>1 716</b>	<b>397</b>	<b>3 006</b>	<b>876</b>	<b>2 130</b>	<b>0</b>			
NEF CAPITAL PATIENT	125	-390	100 %	125	125	0	1 885	723	1 162	0	18	-448	0
NEF GESTION	24	-5	100 %	589	571	18	0	0	0	0	34	4	0
NEF SERVICE CONSEIL	403	-445	99,5 %	894	894	0	237	153	84	0	5	-31	0
SCI CÔTÉ MARGUERITE	5	0	99,5 %	5	0	5	884	0	884	0	648	-124	0
COCAGNE INVESTISSEMENT	1 097	-296	46 %	500	126	374	0	0	0	0	14	-3	0
<b>B. PARTICIPATIONS DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DÉTIENT ENTRE 10 ET 50 %</b>				<b>724</b>	<b>416</b>	<b>308</b>	<b>544</b>	<b>0</b>	<b>544</b>	<b>0</b>			
TERRE DE LIENS GESTION	8	0	45 %	3	0	3	0	0	0	0	3	2	0
ÉNERGIE PARTAGÉE COMMANDITÉE	12	150	33 %	4	0	4	0	0	0	0	892	58	0
TAMA	300	-99	32 %	93	30	64	0	0	0	0	3	-1	0
COOPÉRATIVE COCAGNE	10	-14	20 %	2	0	2	0	0	0	0	0	3	0
SCI LYON	800	-76	15 %	120	0	120	544	0	544	0	297	60	0
SEFEA	3 721	-293	13 %	501	386	115	0	0	0	0	0	-293	0
<b>C. AUTRES PARTICIPATIONS INFÉRIEURES À 10 %</b>				<b>3 472</b>	<b>13</b>	<b>3 459</b>	<b>0</b>						
<b>TOTAL B+C</b>				<b>4 195</b>	<b>429</b>	<b>3 767</b>	<b>544</b>	<b>0</b>	<b>544</b>				
<b>TOTAL</b>				<b>6 309</b>	<b>2 145</b>	<b>4 164</b>	<b>3 550</b>	<b>876</b>	<b>2 674</b>				

	Total	Entreprises liées	Participations
VALEUR BRUTE TOTALE	9 858	5 119	4 739
DÉPRÉCIATIONS	3 021	2 592	429
VALEUR NETTE	6 837	2 527	4 311

Compte tenu de la date d'établissement des comptes annuels, les informations concernant les filiales portent sur les comptes 2022, mais celles sur les participations figurant dans le tableau ont trait à l'exercice 2021.

La Nef a analysé le poids des agrégats de ses filiales qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation s'il était établi des comptes consolidés. En cumulé, aucun de ces agrégats n'est apparu comme significatif. Il a été considéré que les dispositions du règlement N° 2020-01 du 9/10/2020 de l'Autorité des Normes Comptables étaient respectées et qu'il n'était pas utile de produire des comptes consolidés. Les informations sur les résultats des principales filiales et participations sont données dans le tableau ci-dessus. Leurs activités sont présentées ci-après.

**Nef Capital patient** est une société de capital-risque créée en 2015 détenue à 100% par la Nef, elle a pour objet de prendre des participations dans des entreprises clientes ou non de la Nef. Elle a racheté en 2019 les parts que la Nef détenait dans le fonds Sens. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité autre que détenir quelques participations d'entreprises de l'ESS.

**Nef Service Conseil** (anciennement Nef Investissement) est une filiale de la Nef créée en 2007 pour gérer des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR). La Nef a acquis la totalité des parts. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité. Elle a pour vocation d'être fermée à court terme. L'écart entre la valeur du capital et la valeur brute des titres est lié à un « coup d'accordéon ». La Nef a ainsi passé une dépréciation sur la valeur de ses titres (894 K€) et Nef Services Conseil a pu améliorer la situation de ses capitaux propres.

**La SCI Côté Marguerite** a été créée pour faciliter la gestion des locaux de la Nef. Elle est locataire d'environ 37 % de l'immeuble Woopa de Vaulx-en-Velin dont le propriétaire est la société Allianz-Pierre ; elle sous-loue ces locaux à la Nef et à plusieurs autres sociétés. Le résultat comptable de cette société est comptabilisé en charge ou produit dans les comptes de la société financière.

**Nef-Gestion** assure depuis mi 2018 la gestion de la plateforme internet de dons Zeste. L'écart entre la valeur du capital social (24 K€) et la valorisation brute des titres (589 K€) s'explique par la réalisation d'un « coup d'accordéon » en 2018. La Nef a ainsi passé une dépréciation sur la valeur de ses titres (571 K€) et Nef Gestion a pu retrouver une situation de capitaux propres positifs.

• **Coopérative Cocagne, Terre de Liensgestion, Énergie Partagée** sont des sociétés de gestion de fonds dédiés.

• **TAMA** (Coopérative Européenne) créée en 2013 a pour objet la promotion et le développement en Europe de projets citoyens de l'économie solidaire en sti-

mulant l'investissement direct en temps et en argent des citoyens et des réseaux de la société civile.

• **SCI Lyon** : abrite un centre de coworking, la Nef détient un compte courant rémunéré.

• **SEFEA** (Société Européenne de Finances Ethiques et Alternatives) regroupe plusieurs intervenants majeurs dans la finance éthique en Europe.

## PORTEFEUILLE TITRES

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	31/12/2022	Total 2021
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		94100	94100	42 000
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		1132	1132	1 203
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		-2 455	-2 455	-371
CRÉANCES RATTACHÉES		113	113	43
DÉPRÉCIATIONS		-	-	-
<b>VALEUR NETTE BILAN</b>		<b>92 890</b>	<b>92 890</b>	<b>42 875</b>
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>		7 445	7 445	10 445
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		41	41	161
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		-1	-1	-3
CRÉANCES RATTACHÉES		162	162	122
DÉPRÉCIATIONS		-	-	-
<b>VALEUR NETTE BILAN</b>		<b>7 647</b>	<b>7 647</b>	<b>10 725</b>
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	7 521	-	7 521	10 750
DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE BILAN</b>	<b>7 521</b>	<b>-</b>	<b>7 521</b>	<b>10 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 521</b>	<b>100 537</b>	<b>108 058</b>	<b>64 350</b>

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	Total 2022	Total 2021
<b>VALEURS ESTIMATIVES</b>				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	82 185	82 185	43 253
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	-	7 031	7 031	10 468
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	7 921	-	7 921	10 880
<b>PLUS OU MOINS VALUE LATENTES</b>				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-10 705	-10 705	378
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	-	-616	-616	-257
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	400	-	400	130

Valeurs estimatives fournies par BPCE (Banques Populaires Caisse d'Épargne) au 29/12/2022.

Les titres d'investissement ont une maturité moyenne de 63 mois, ils sont adossés à des ressources de même durée à hauteur de 12 538 K€ de comptes à terme de la clientèle à plus de 5 ans, de 16 600 de dettes subordonnées et de 71 378 K€ de livrets de la clientèle.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement sont liées au contexte de remontée des taux. Conformément à l'article 2342-3, du règlement ANC 2014-07, les moins-values latentes n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation. En effet, il n'existe pas de forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à leur échéance. La Nef a ainsi enregistré ces titres dans la catégorie titres d'investissement et s'est engagée de ce fait à les conserver jusqu'à maturité.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	985	545	834	696
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	6 211	840	0	7 051
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	909	0	0	909
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49	0	0	49
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	371	1	0	372
MATÉRIEL INFORMATIQUE	717	21	0	739
AUTRES IMMOBILISATIONS	6	0	0	6
<b>TOTAUX</b>	<b>9 248</b>	<b>1 407</b>	<b>834</b>	<b>9 821</b>

Les immobilisations en cours ont trait à des travaux d'améliorations de notre logiciel bancaire.

## VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
LOGICIELS	3 111	941	0	4 053
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	783	51	0	834
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49	0	0	49
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	333	9	0	342
MATÉRIEL INFORMATIQUE	624	46	0	671
AUTRES IMMOBILISATIONS	2	0	0	2
<b>TOTAUX</b>	<b>4 903</b>	<b>1 048</b>	<b>0</b>	<b>5 951</b>

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations ; les taux utilisés sont les suivants : Logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciels courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers ; Constructions - Façade 3,33 % (durée 30 ans) ; Constructions - Fondation - Ossature 2,5 % (durée 40 ans) ; Constructions - Équipements techniques 6,67 % (durée 15 ans) ; Constructions - Aménagements intérieurs 10% (durée 10 ans) ; Matériel de transport 20 % (durée 5 ans) ; Matériel de bureau et informatique 25 % (durée 4 ans).

## VARIATION DES VALEURS NETTES COMPTABLES (VNC)

	VNC au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	VNC à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	985	545	834	696
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	3 100	840	941	2 998
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	125	0	51	74
MATÉRIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	38	1	9	29
MATÉRIEL INFORMATIQUE	93	21	46	68
AUTRES IMMOBILISATIONS	4	0	0	4
<b>TOTAUX</b>	<b>4 346</b>	<b>1 407</b>	<b>1 882</b>	<b>3 870</b>

## VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR ÉCHÉANCE

### CRÉANCES

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1an < 5 ans	> 5 ans	À vue ou durée indéterminée	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			49 778	42 998	113	92 889
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 707	31 000	101 300		40 648	193 655
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	21 592	53 119	284 055	325 330	30 031	714 127
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	2 104	3 671	1 710		162	7 647
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE			28	7 488	5	7 521
DÉPÔTS DE GARANTIE VERSÉS					136	136
DÉBITEURS DIVERS	2 480	3 013	9 717	5 073		20 283
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES	950					950
PRODUITS À RECEVOIR	1 954					1 954
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS DÉBITEURS	2 087					2 087
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>51 874</b>	<b>90 803</b>	<b>446 588</b>	<b>380 889</b>	<b>71 095</b>	<b>1 041 249</b>

Le poste Débiteurs divers inclut 18 808 K€ de primes liées à des rachats de crédits, cette somme est répartie selon la durée restant à courir sur les prêts concernés.

## OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : CRÉDITS EN COURS

### RÉPARTITION DU RISQUE SUR L'ENCOURS DES PRÊTS AU 31/12/2022

Destination des crédits	Critères d'analyse	Encours sain	Encours douteux	Encours douteux compromis	Ensemble des prêts	Ensemble en %
CRÉDITS POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	1159	100	113	1372	46 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	84 %	7 %	8 %	100 %	
	ENCOURS	156 438	9 429	7 557	173 425	24 %
	ENCOURS EN %	90 %	5 %	4 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	-1 602	-5 886	-7 487	-4,3 %
CRÉDITS POUR LA CONSOLIDATION D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	11	2	1	14	0 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	79 %	14 %	7 %	100 %	
	ENCOURS	370	46	18	433	0 %
	ENCOURS EN %	85 %	11 %	4 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	-1	-18	-18	-4,2 %
CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS	NOMBRE DE PRÊTS	1 052	77	50	1 179	40 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	89 %	7 %	4 %	100 %	
	ENCOURS	395 357	10 092	4 013	409 462	57 %
	ENCOURS EN %	97 %	2 %	1 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	-577	-2 829	-3 407	-0,8 %
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	NOMBRE DE PRÊTS	269	128	10	407	14 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	66 %	31 %	2 %	100 %	
	ENCOURS	19 822	3 026	371	23 219	3 %
	ENCOURS EN %	85 %	13 %	2 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	-2	-282	-363	-647	-2,8 %
RACHATS DE CRÉDITS	NOMBRE DE PRÊTS	97	1	0	98	3 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	99 %	1 %	0 %	100 %	
	ENCOURS	113 400	2 115	0	115 515	16 %
	ENCOURS EN %	98 %	2 %	0 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	0	0	0	0,0 %
ENSEMBLE DES PRÊTS EN COURS	<b>NOMBRE DE PRÊTS</b>	<b>2 588</b>	<b>308</b>	<b>174</b>	<b>2 972</b>	<b>100 %</b>
	<b>NOMBRE DE PRÊTS EN %</b>	<b>84 %</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>	<b>100 %</b>	
	<b>ENCOURS</b>	<b>685 387</b>	<b>24 708</b>	<b>11 959</b>	<b>722 054</b>	<b>100 %</b>
	<b>ENCOURS EN %</b>	<b>95 %</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>	
	<b>DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES</b>	<b>-2</b>	<b>-2 461</b>	<b>-9 096</b>	<b>-11 559</b>	
	<b>TAUX DE DÉPRÉCIATION GLOBAL</b>	<b>0 %</b>	<b>-10 %</b>	<b>-76 %</b>	<b>-2 %</b>	<b>-2 %</b>

L'encours des prêts a fortement augmenté en 2022 (+26 %).

Les prêts douteux représentent 5 % de l'encours contre 3 % en 2021, les crédits de trésorerie sont particulièrement impactés puisque 15 % de l'encours est déclassé. Cette forte augmentation survient après la fin des mesures de soutien à l'économie prises par le gouvernement lors de la pandémie.

Les crédits douteux sont en moyenne provisionnés à hauteur de 33 %.

### VARIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

	31/12/2022	31/12/2021	Évolution
VALEUR BRUTE DES CRÉANCES DOUTEUSES	36 681	16 467	123 %
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	-11 559	-7 422	56 %
<b>VALEUR NETTE DES CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>25 122</b>	<b>9 045</b>	<b>178 %</b>

## AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	Encours fin 2022	Encours fin 2021	% des fonds propres
JEAN-PIERRE CARON	0	2	0,0 %
BIOCOOP SA	1 063	3 124	1,9 %
ARCADIE SA	456	287	0,8 %

## INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

SUR PRÊTS DE TRÉSORERIE	28
SUR PRÊTS D'ÉQUIPEMENT	3 548
SUR PRÊTS IMMOBILIERS	2
SUR PRÊTS PARTICIPATIFS	35
SUR PRÊTS DOUTEUX	49
DÉPRÉCIATION DES INTÉRÊTS COURUS DOUTEUX	- 54
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	<b>3 608</b>

## OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DU RÉSEAU BPCE ET DES BANQUES CENTRALES

Les comptes de la Société Financière de la Nef entrent dans le périmètre de consolidation des risques du Crédit Coopératif (92000 Nanterre) qui garantit sa liquidité et sa solvabilité. Dans ce cadre, la Nef doit placer ses excédents de trésorerie au sein du Groupe BPCE. Cette contrainte sera levée lorsque la Nef obtiendra son agrément indépendant.

DÉPÔTS ET PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	31/12/2022	31/12/2021	Évolution
DÉPÔTS À LA BANQUE DE FRANCE - RÉSERVES OBLIGATOIRES	8 805	0	
DÉPÔT À VUE CHEZ BPCE	38	0	
DÉPÔTS À TERMÉ À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES	152 300	162 300	- 6 %
DÉPÔT À VUE OU À DURÉE INDÉTERMINÉE CHEZ LE CRÉDIT COOPÉRATIF	3 323	14 720	- 77 %
DÉPÔT À VUE À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES	29 380	99 808	- 71 %
DÉPÔTS À VUE CHEZ NATIXIS	4 155	107	3766 %
INTÉRÊTS COURUS	3 745	3 450	9 %
<b>TOTAUX</b>	<b>192 903</b>	<b>280 386</b>	<b>- 31 %</b>

Les Réserves Obligatoires déposées à la Banque de France étaient gérées par le Crédit Coopératif avant 2022 en raison de l'adossement de la Nef. Dans le cadre de sa démarche d'indépendance, la Nef enregistre désormais directement dans ses comptes les réserves obligatoires. Elle a utilisé de manière transitoire en 2022 les services de BPCE pour gérer le dépôt de ces réserves, d'où l'apparition de cette ligne dans le tableau, et prévoit de les gérer directement en 2023.

Le dépôt à vue chez Natixis correspond au fait que la Nef utilise les services de Natixis pour sa connexion au système interbancaire (virements/prélèvements SEPA pour ses livrets, comptes à vue, débloquages de ses crédits, etc.). Le solde de ce compte correspond chaque jour à la somme de l'argent reçu et envoyé par les clients de la Nef et les débloquages crédits effectués par la Nef. Il a vocation à rester à un faible niveau (sans être à découvert).

## DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Dépréciations à la fin de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS	7 418	6 454	2 314	11 559
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2 521	503	3	3 021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	301	0	96	205
<b>TOTAUX</b>	<b>10 240</b>	<b>6 957</b>	<b>2 412</b>	<b>14 785</b>

# DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : PASSIF

## VENTILATION DES DETTES SELON LEUR ÉCHÉANCE

DETTES	<3 mois	>3 mois <1an	>1an <5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					11	11
COMPTES À TERME DE LA CLIENTÈLE	7 796	17 439	51 077	12 538		88 850
LIVRETS					810 194	810 194
CLIENTÈLE FINANCIÈRE			300			300
COMPTES DE PASSAGE					23 703	23 703
COMPTES À VUE					61 485	61 485
INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS					197	197
CRÉDITEURS DIVERS					1 354	1 354
COMPTES DE RÉGULARISATION					1 249	1 249
DETTES SUBORDONNÉES				16 600	88	16 688
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>7 796</b>	<b>17 439</b>	<b>51 377</b>	<b>29 138</b>	<b>898 281</b>	<b>1 004 031</b>

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 197 K€. Les dettes subordonnées ont été souscrites par le Fonds Européen d'Investissement (FEI), la Banque Alternative Suisse (BAS) et le fonds d'épargne salariale FCPR Natixis Solidaire; elles sont destinées à renforcer les fonds propres et le ratio de solvabilité.

Sur l'année 2022, aucun compte bancaire inactif n'a été clôturé et aucun dépôt n'a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. À fin décembre 2022, 7134 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 27 785 702 euros.

## CAPITAUX PROPRES

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022	Évolution
CAPITAL EN EUROS	49 719	9 175	2 971	55 924	12,5 %
RÉSERVES	1 665	0	0	1 665	0 %
REPORT À NOUVEAU	-4 619	0	2 707	-1 912	-59 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 707	505	-2 707	505	-119 %
<b>ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES</b>	<b>49 473</b>	<b>9 681</b>	<b>2 971</b>	<b>56 182</b>	<b>14 %</b>
NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	41 732	3181	636	44 277	6 %

En 2022, 305 770 nouvelles parts sociales de 30 € chacune ont été souscrites par les sociétaires et 99 023 leur ont été remboursées. 41 662 parts de 30€ soit 1 249 860€ ont été souscrites par des investisseurs qualifiés. Le résultat bénéficiaire de 2021 s'élevant à 2 707 420,41 € a été affecté à la diminution du compte de report à nouveau. 9 173 100 € de nouvelles parts sociales ont été émises. Dans le cadre du processus de changement d'établissement adosseur, acté lors de l'assemblée générale de mai 2020, le Crédit Coopératif a été remboursé de l'intégralité de sa participation (711 000 €) en 2022. En 2022, 1 650 870 € de demandes de remboursement de parts ont été enregistrées qui seront remboursées après l'assemblée générale de mai 2023.

## INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les engagements de financement donnés correspondent aux prêts accordés mais non encore débloqués (93 451 K€).

Les engagements de garantie donnés correspondent à des garanties données à la clientèle (2 959 K€). La convention de garantie passée avec le Crédit Coopératif a pris fin au 31/03/2022 et explique la forte baisse de ces engagements.

Les engagements de garantie reçus viennent en couverture de l'encours des crédits, ils ont été accordés par des clients ou des fonds de garantie (191 407 K€).

# INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	31/12/2022	31/12/2021
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	888	857
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	9 831	7 721
SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	830	628
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	198	94
<b>TOTAL INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>	<b>11 746</b>	<b>9 301</b>
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	- 35	- 25
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	- 699	- 891
AUTRES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	- 393	- 144
<b>TOTAL INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>	<b>- 1 127</b>	<b>- 1 060</b>
<b>PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>10 619</b>	<b>8 240</b>

Les encours de prêts ont fortement progressé ce qui entraîne une hausse importante des produits nets d'intérêts (+ 29 %). Les taux d'intérêt ont amorcé une remontée en 2022 mais qui n'a eu que peu d'impact sur l'exercice.

L'étalement de la prime de remboursement lié aux opérations de rachat de crédits est comptabilisé en diminution des produits d'intérêts (par parallélisme avec le traitement recommandé par le règlement ANC 2014-07 pour les primes ou les décotes liées aux titres à revenus fixes).

## REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/2022	31/12/2021
DIVIDENDES	1	

## PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	147	863
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 002	1 531
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	- 10	- 7
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	- 106	- 63
<b>TOTAL PRODUITS NET DES COMMISSIONS</b>	<b>2 034</b>	<b>2 324</b>

La fin de la convention de contre garantie signée avec le Crédit Coopératif au 31/03/2022 implique la comptabilisation des commissions dues au 1<sup>er</sup> trimestre en produit de commissions, et le reste des sommes versées en produit exceptionnel (indemnité de fin de convention).

La forte progression des commissions liées à des opérations avec la clientèle (+31%) compense une importante partie du manque à gagner lié à la fin de la convention.

## GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2022	31/12/2021
<b>REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT</b>		
PLUS-VALUES DE CESSION	25	2
MOINS-VALUES DE CESSION	0	- 2
<b>DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT</b>		
<b>SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR OPÉRATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS</b>	<b>25</b>	

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES REFACTURÉES À D'AUTRES SOCIÉTÉS	10	4
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	91	34
PRODUITS RÉTROCÉDÉS	- 47	- 37
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 29	- 25
<b>SOLDE DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>25</b>	<b>- 24</b>

## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DE PERSONNEL	- 5 923	- 5 787
IMPÔTS ET TAXES	- 530	- 366
SERVICES EXTÉRIEURS	- 3 357	- 3 305
QUOTE-PART SUR OPÉRATIONS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE FAITES EN COMMUN	- 123	
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 9 933</b>	<b>- 9 458</b>

En matière de délais de paiements fournisseurs, la Nef paye les factures à réception.

## EFFECTIFS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

	2022	2021
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PENDANT L'ANNÉE	112	108
EFFECTIF EN FIN D'ANNÉE	115	112

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	181
JETONS DE PRÉSENCE	NÉANT
DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	5
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	126
MOYENNE DES SOMMES VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	71

## COÛT DU RISQUE

	31/12/2022	31/12/2021
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	- 6 454	- 2 376
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	- 1 259	- 1 897
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	- 143	- 135
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 302	2 823
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
COMPENSATION FEI	2 748	528
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 2 807</b>	<b>- 1 057</b>

Le coût du risque augmente fortement en 2022. La filière bio a connu de nombreuses défaillances en 2022.

## GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2022	31/12/2021
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	- 3	
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	- 503	- 413
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3	- 165
<b>SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>- 503</b>	<b>- 578</b>

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		- 82
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 602	- 177
PLUS-VALUES DE CESSION SUR TITRES		10
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	96	41
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 531	6
PLUS-VALUES DE CESSION SUR IMMOBILISATIONS	0	4 601
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 025</b>	<b>4 400</b>

Le résultat exceptionnel était composé principalement en 2021 de la vente du Siège Social de la Nef, l'immeuble Woopa.

En 2022, il est composé principalement de :

- Une subvention du Climate Finance Fund pour 1 213 K€
- L'indemnité versée par le Crédit Coopératif pour mettre fin au partenariat sur les contre-garanties : 1 265 K€
- Les dépenses de la campagne BIG BANQUE en charges exceptionnelles : - 484 K€

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Nef a calculé son Impôt sur les Sociétés en prenant en compte les déficits reportables conformément aux règles en vigueur (déficit fiscal reportable de - 3 182 K€ permettant de ne pas payer d'IS sur 2022). En parallèle, la Nef a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Famille et d'un Crédit d'Impôt Mécénat.

# RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

## AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>1. CAPITAL</b>					
A CAPITAL SOCIAL (en €)	43 618 830	46 316 820	47 360 970	49 718 940	55 923 540
B NOMBRE DE PARTS EXISTANTES	1 453 961	1 543 894	1 578 699	1 657 298	1 864 118
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en €)</b>					
A CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	10 220 463	9 830 754	10 338 641	11 728 474	14 245 605
B RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	60 664	589 017	834 065	3 366 829	2 891 131
C IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-	-	-	155 415	- 67 121
D PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-
E RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	- 812 594	- 1 426 753	- 790 711	2 707 420	505 490
F RÉSULTAT DISTRIBUÉ	-	-	-	-	-
<b>3. RÉSULTAT PAR PART DE CAPITAL (en €)</b>					
A RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS MAIS AVANT CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	0,04	0,38	0,53	2,03	1,55
B RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	- 0,56	- 0,92	- 0,50	1,63	0,27
C DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « A »	-	-	-	-	-
D DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « B »	-	-	-	-	-
E DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « G »	-	-	-	-	-
<b>4. PERSONNEL</b>					
A EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	88	93	93	108	108
B MONTANT DE LA MASSE SALARIALE (en €)	3 137 132	3 086 969	3 382 206	3 760 345	4 061 995
C MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES...) (en €)	1 541 276	1 338 474	1 160 917	1 593 708	1 481 693

# CONTRÔLE INTERNE

## ET ASPECTS LIÉS AUX RISQUES

### GESTION DES RISQUES

#### DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

La Direction des Risques et de la Conformité veille à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elle assure l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Les missions de cette dernière sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et Contrôle Permanent approuvée par le directoire de la Nef et dont la dernière mise à jour en date du 30 novembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne.

#### LA DIRECTION DES RISQUES CONFORMITÉ ET CONTRÔLE PERMANENT

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent de la Nef est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire. La Direction des Risques Conformité et Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de

toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques de la Conformité et du Contrôle Permanent contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégatifs. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent gère en direct les risques de ses filiales.

La Nef doit ainsi déployer un dispositif de gestion des risques et de contrôle :

- conformes aux attendus réglementaires (et notamment l'arrêté du 3/11/2014),
- mais proportionnel à ses risques et son activité.

Ainsi, la Nef est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, d'une référente du contrôles permanent dédié ;

En conformité avec l'article 4 de l'arrêté du 3 Novembre 2014 et en collaboration avec le Crédit Coopératif, la Nef déploie un dispositif de contrôle interne adapté à la taille, au volume de ses activités ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent :

- Est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...);
- Identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;
- Contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des

politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégitaire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;

- Valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- Contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application ;
- Assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- Évalue et contrôle le niveau des risques (stress scenarii...);
- Élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- Contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.

#### Organisation et moyens dédiés

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent comprend huit collaborateurs répartis en quatre domaines :

- Le Contrôle Permanent et conformité
- La Sécurité Financière
- La Sécurité des Systèmes d'information
- Les Risques Juridiques et Crédits

Les décisions structurantes en matière de risque et de conformité sont prises par le comité des risques en charge de la gestion de l'ensemble des risques. Cette gouvernance est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégitaires...). Il examine régulièrement les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers de notre établissement.

Les principaux risques sont présentés au comité d'audit et des risques du conseil de surveillance.

## Les évolutions intervenues en 2022

La Nef poursuit l'amélioration permanente de son dispositif de maîtrise des risques.

Une mise à jour de notre cartographie des risques opérationnels est intervenue en 2022. La mise à jour de la cartographie des risques de non conformité 2022 a eu lieu au début de l'année 2023 pour évaluer les risques en fonction des résultats des contrôles réalisés sur l'année 2022.

## PRINCIPAUX RISQUES DE L'ANNÉE 2022

Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie.

Des actions spécifiques ont été menées concernant le risque d'image.

La Nef a signé une convention d'adossment avec le Crédit Coopératif, membre du Groupe BPCE (Banques Populaires Caisses d'Epargne). Par cette convention, le Crédit Coopératif garantit la liquidité et la solvabilité de la Nef. À la suite de l'Assemblée Générale de la Nef de mai 2020, qui a acté les désaccords stratégiques entre les deux établissements, la Nef a effectué une recherche d'un nouvel adosseur. Cependant compte tenu des difficultés à trouver un adosseur, de l'antériorité de la Nef, de sa taille, du soutien dont elle bénéficie au niveau européen, la Nef a pu déposer une demande de dossier d'agrément auprès de l'ACPR afin de pouvoir exercer en toute autonomie. Cette demande déposée le 30 juin 2022 est en cours d'instruction à l'ACPR et devra recueillir l'accord de la BCE en cas d'avis favorable.

La Nef s'inscrit dans une volonté d'autonomie forte, qui permettra au Crédit Coopératif, en cas d'accord de l'ACPR et de la BCE, de lever sa garantie de solvabilité et de liquidité.

## CULTURE RISQUES ET CONFORMITÉ

Pour mener à bien leurs différents travaux, la Nef s'appuie notamment sur la charte du contrôle interne et la charte des risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de cette culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Société financière de la Nef.

D'une manière globale, notre direction des risques conformité et contrôle permanent :

- Participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine
- Enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- Décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- Effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports,...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- Est représentée par sa Directrice des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent à des audioconférences régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des établissements associés du Crédit Coopératif.
- forme les membres du conseil de notre établissement aux risques, à la conformité et à la sécurité informatique.
- Les Directions de la Conformité et des Ressources Humaines ont mis en place un dispositif de suivi et pilotage des formations réglementaires obligatoires (FRO) en 4 étapes majeures :
- La mise à jour de la cartographie des FRO
- La mise en place d'un reporting de suivi des FRO
- Informations relatives aux modules de formation :

La Nef bénéficie encore de la majeure partie du dispositif de formation déployé par BPCE. Elle a eu accès depuis fin 2019 au portail BPCE de formation et un plan de formation a été déployé depuis 2020 pour permettre la réalisation de la majorité des formations réglementaires.

- Les différentes formations proposées sont catégorisées par typologie : métier, métier outil, réglementaire, savoir être (management), bien-être et corporate. Les formations sont adaptées en fonction du poste occupé par l'employé et de son entité de rattachement. Les nouveaux arrivants doivent réaliser les formations réglementaires obligatoires en fonction de leur poste également.
- Réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;

- S'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques

## MACRO-CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT :

La macro-cartographie des risques de la Société Financière de la Nef répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie unique des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. La Société financière de la Nef répond à cette obligation au travers du dispositif de la « macro-cartographie des risques » développé par le Groupe BPCE.

Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, La Nef dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

L'intégration de la macro-cartographie des risques permet d'automatiser les liens risques - contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

## APPÉTIT AU RISQUE

### RAPPEL DU CONTEXTE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque qu'un établissement est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

- De la définition du profil de risque qui assure la cohérence entre l'ADN de l'établissement, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- D'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- D'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur ;
- D'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

### Profil d'appétit au risque

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre établissement :

- Son ADN ;
- Son modèle de coûts et de revenus ;
- Son profil de risque ;
- Sa capacité d'absorption des pertes ;
- Et son dispositif de gestion des risques.

### L'ADN de la Société financière de la Nef :

La société financière de la Nef est une coopérative

La société financière de la Nef repose sur un mouvement citoyen visant à remettre la finance au service de l'économie, dans une perspective éthique et solidaire.

Ses valeurs fondatrices promeuvent la liberté d'esprit et l'égard pour la personne humaine, elles cherchent à mettre en pratique une circulation transparente de l'argent afin de relier les êtres humains. La Nef vise un alignement entre ses valeurs et sa culture d'entreprise.

Elle propose un ensemble d'outils d'épargne, de crédit, de don, sobres, faciles à comprendre et à forte plus-value sociétale. La finalité de son action est d'accompagner une évolution sociale non-violente en vue de l'accomplissement des individus, à travers leur propre implication.

Ainsi la Nef agit en tant que tiers de confiance auprès de ses sociétaires clients et ses déposants afin d'organiser et de démontrer le financement d'une économie réelle en cohérence avec ses valeurs. Son modèle économique est basé sur le juste prix et la responsabilité partagée.

### Modèle d'affaires

Le positionnement économique et commercial de la Nef s'inscrit dans le prolongement de ses références éthiques. Il lui confère une forte adhésion de sa clientèle et un faible niveau d'attrition. La Nef a vocation à assurer une présence sur l'ensemble du territoire français.

Que ce soit directement ou via ses partenaires, la Nef opère, au passif, avec sa clientèle affinitaire et investit l'épargne qui lui est confiée ou dédiée essentiellement dans les secteurs suivants : l'agriculture biologique et paysanne et ses réseaux de distribution et les filières de transformation et de distribution qui y sont associées, les énergies renouvelables, les collectivités locales, la culture, l'insertion économique ou le secteur coopératif actif dans ces secteurs.

A l'exception des secteurs interdits dans sa politique des crédits (la Nef s'interdit d'intervenir dans les activités nuisibles à l'environnement (y compris OGM et nucléaire) ou liées à l'armement, les jeux d'argent et de hasard, la pornographie, le travail des enfants ou le tabac), cette énumération ne saurait être exclusive.

### Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque et se décline dans les politiques de gestion des risques.

Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers.

La Nef est faiblement exposée aux risques de marché, par ailleurs elle n'est pas exposée aux risques liés aux activités d'assurance ni aux risques de titrisation. Son modèle d'affaires ne l'expose pas non plus aux risques liés à la gestion d'actifs et au développement des activités à l'international.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante aux entreprises ; il est encadré via des politiques de risques, et des limites de concentration par contrepartie et par secteur ;
- Le risque de taux structurel notamment lié aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes communes et des limites.
- La Nef est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité ;
- Les risques non financiers sont les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels. Ces risques sont encadrés par des normes communes au groupe

Enfin, l'alignement des exigences de nos clients particuliers, de nos sociétaires (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées.

Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par :

- Une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques ;
- Des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes ;
- Un dispositif de contrôle permanent.

Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité de la Société financière de la Nef s'établit à 14,43% contre 11,60% au 31 décembre 2021. Le numérateur du ratio est à ce jour majoritairement constitué de capital social. Compte tenu du fort développement de l'activité de la Société financière de la Nef, le développement du capital est un axe de priorité.

### Dispositif de gestion des risques

La Nef finalise le déploiement de la mise en œuvre du dispositif groupe de l'appétit pour le risque, il s'articule autour de quatre composantes essentielles :

- La définition de référentiels communs,
- L'existence d'un dispositif d'encadrement des prises de risques (politiques, plafonds, limites) en ligne avec celles définies par la réglementation,
- La répartition des expertises et responsabilités entre local et central et,
- Le fonctionnement de la gouvernance au sein de la Nef et des différentes filiales, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque :
  - La Nef est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, d'une référente du contrôle permanent dédiée
  - Enfin, la Nef a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques.
  - Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par le directoire et communiqué en Conseil de Surveillance en cas de besoin.

Ce dispositif est en lien étroit avec la macro cartographie des risques. Il s'effectue chaque année dans le cadre budgétaire et le plan à moyen terme.

# RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

## DÉFINITION

Le **risque de crédit** est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le **risque de contrepartie** se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

## ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- Propose des systèmes délégués d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- Participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque,
- Effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité des prêts ;
- Analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- Contrôle périodiquement les notes BDF et s'assure du respect des limites ;
- Alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- Inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée ;
- Contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;

- Met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit.

Le Comité des Risques de la Nef, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide la politique en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégué, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

### Plafonds et limites

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place. Lors de leur mise à jour, les risques mise à jour de les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés.

### Politique de notation

Une grille d'analyse et de notation du crédit a été conçue pour faciliter l'analyse et l'évaluation du risque de crédit lors de l'octroi.

Les critères d'appréciation du risque de crédit sont basés sur le système de cotation de la Banque de France pour les entreprises (cote BDF) ainsi que sur la notation interne du crédit émanant de l'instruction du dossier de crédit par la Nef (Note interne du client / évaluation du risque final).

## SUIVI ET SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques Groupe BPCE. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans

chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La fonction de gestion des risques de la Société financière de la Nef s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en WatchList des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé.

### Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

Top 10 des encours :

	Risques bruts (en K€)
CONTREPARTIE 1	6 202 349
CONTREPARTIE 2	5 296 499
CONTREPARTIE 3	4 419 874
CONTREPARTIE 4	4 364 506
CONTREPARTIE 5	4 333 333
CONTREPARTIE 6	4 097 700
CONTREPARTIE 7	4 032 000
CONTREPARTIE 8	4 020 278
CONTREPARTIE 9	4 000 000
CONTREPARTIE 10	4 000 000

## RÉPARTITION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA NEF

Encours des prêts au 31/12/2022

	Regroupement (analyse risque)	Encours brut	
ÉCOLOGIE : 39 % DE L'ENCOURS	AGRICULTURE BIOLOGIQUE	16 934 238	2 %
	COMMERCIE BIO	81 842 881	11 %
	FILIÈRE BIO	47 626 582	7 %
	PHOTOVOLTAÏQUE	63 196 645	9 %
	ENVIRONNEMENT	3 522 760	0 %
	ÉNERGIES RENOUVELABLES	42 789 430	6 %
	HABITAT ÉCOLOGIQUE	6 697 642	1 %
	ÉCOLOGIE DIVERS	22 310 950	3 %
SOCIAL : 47 % DE L'ENCOURS	LOGEMENT SOCIAL	86 599 100	12 %
	INSERTION	4 270 035	1 %
	SANITAIRE ET SOCIAL	5 526 572	1 %
	AIDE SOCIALE ET DIVERS	39 270 638	5 %
	COLLECTIVITÉ LOCALE	240 748 267	33 %
	TOURISME RURAL	8 181 879	1 %
	COMMERCE ÉQUITABLE	4 123 398	1 %
	CRÉATION D'ENTREPRISES	2 553 553	0 %
	SANTÉ	24 047 971	3 %
	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE		
CULTUREL : 1 % DE L'ENCOURS	CULTURE DIVERS	13 639 912	2 %
	ÉDITION	256 017	0 %
	DOMAINE ARTISTIQUE	2 232 837	0 %
	PÉDAGOGIE, FORMATION	5 394 476	1 %
AVANCES SUR ÉPARGNE	DIVERS		
	ENSEMBLE	721 765 783	100 %

### Risques de crédit

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de la Nef.

Nous assurons, l'enregistrement, la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Sont favorisés, la prise de gage, de nantissement de fonds de commerce, d'hypothèque sur bâtiment d'exploitation ainsi que les fonds de garantie, ces derniers étant toujours fortement privilégiés par rapport aux autres formes de garanties.

La prise de garantie ne peut constituer un critère d'octroi.

La politique de garantie a bien été respectée en 2022.

Depuis décembre 2015, la Nef a bénéficié de plusieurs garanties du FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Le FEI est la filiale de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), créée en 1994 pour soutenir la croissance et les PME. Il propose des mécanismes de garantie, destinés à faciliter le crédit bancaire, notamment dans le domaine du microcrédit professionnel et le secteur de l'ESS.

Des appels en garantie ont eu lieu, permettant de valider le fonctionnement attendu de ce schéma de garantie.

Les services en charge de la prise des garanties sont responsables des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau.

Les directions opérationnelles effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques Conformité et Contrôle Permanent des contrôles permanents de second niveau sur la validité et l'enregistrement des garanties.

Les éventuels dépassements des limites sont suivis par la référente risque de crédit, qui veille en permanence au respect de celles-ci :

- en amont, de la décision d'octroi, le système d'information crédit est alimenté, compte tenu que le nombre de crédits gérés est faible et que le classement par encours décroissant se fait encore très simplement pour tous les besoins de suivi et de contrôle ;
- en aval, en assurant le suivi centralisé des risques de crédit, la mesure des risques, la déclaration des créances, et les reportings réglementaires sur les risques, par l'intermédiaire du Crédit Coopératif.

Le suivi des limites et leur respect sont ainsi assurés. Une information sur la surveillance des risques et le respect des limites est fournie au conseil de surveillance à l'occasion des arrêtés de compte trimestriels.

La prise de risque, la maîtrise, et la surveillance des risques suit le cheminement suivant :

- 1) Analyse du risque final sur un même client lors de l'étude de la demande de prêt ;
- 2) Contrôle de cette analyse par un analyste de crédit (une analyste rattachée à la Directrice des risques) ;
- 3) Validation par le comité des engagements (2 personnes : Président du directoire ou Directeur commercial ou Directrice des risques en complément de l'avis des engagements) ;
- 4) Suivi des clients par les commerciaux et alerte du service contentieux en cas de difficultés ;
- 5) Réévaluation périodique des garanties par le service engagement en lien avec les commerciaux ;
- 6) Recalcul du risque final par le service contentieux (2 personnes, service rattaché à la Directrice du pôle service clientèle) ;
- 7) Validation de cette valorisation par le comité des provisions (2 personnes, la référente contentieux et la Directrice des risques) ;

8) Mesure des engagements crédit-sains, sensibles, en défaut-, de l'adéquation des valorisations des garanties et des niveaux de provisionnement des encours en défaut (douteux compromis et non compromis), de la surveillance de l'évolution de la qualité du portefeuille et du risque de crédit encouru par la Directrice des Risques.

9) Déclaration réglementaire des grands risques et risques bruts par la Directrice des Risques ;

10) Consolidation des engagements, remontées des encours au Crédit Coopératif et surveillance des ratios prudentiels au regard de l'évolution des risques pondérés par la Directrice des Risques.

Depuis octobre 2016, l'établissement effectue un suivi des risques de crédit via le Comité Risques et conformité.

Une fois par trimestre, le comité des provisions (instance opérationnelle) se réunit pour procéder à une revue globale du portefeuille de contreparties notées « sensibles », « douteuses », « douteuses et compromises », ainsi que pour analyser et valider les propositions de provisionnement faites par le service contentieux.

Compte tenu des montants des engagements unitaires peu élevés, la Société financière de la Nef n'a pas fixé de limite unitaire en dehors de celles définies par contreparties.

Cette analyse permet de déterminer le périmètre des créances clients à provisionner. Pour chaque contrat appartenant à des clients du périmètre de la revue des risques, une estimation du « risque final » est établie sur un tableau de suivi, individualisé par client, en fonction :

- de la qualité du débiteur ;
- du type de créance ;
- de la valeur des garanties rattachées au contrat ;
- de l'appartenance à un groupe.

L'analyse de la qualité des engagements de crédit et des garanties qui y sont attachées est examinée chaque trimestre dans le cadre du comité des provisions et fait l'objet d'un reporting trimestriel synthétique au Comité d'Audit et des Risques du Conseil de Surveillance et du Conseil de surveillance sur l'évolution du risque de crédit (par l'intermédiaire d'un tableau de bord établi sur la base de la revue globale effectuée).

Une fois par an un tableau récapitulatif est communiqué pour mesurer les évolutions du risque.

## SITUATION EN 2022

L'exercice 2022 a été marqué par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a engendré une hausse des coûts de l'énergie et une forte inflation. Le dispositif de surveillance hérité de la

crise covid a été adapté pour prendre en compte le nouveau contexte géopolitique et économique.

La filière bio, le commerce bio et l'agriculture sont les secteurs les plus risqués, ils représentent à eux trois plus de 80% des provisions comptabilisées depuis le début de l'année.

La Nef a enregistré un niveau de provision en forte hausse en 2022. La fin des mesures gouvernementales de soutien à l'économie et la contraction du marché de la filière bio entraînent de nombreuses défaillances d'entreprises qui impactent fortement le coût du risque.

*Mouvements de passages en pertes et de provisions enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

### Calcul du coût du risque (cumul depuis le 1<sup>er</sup> janvier)

	31/12/2022
PERTE SUR CRÉANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	-1 258 974
PERTE SUR CRÉANCES NON COUVERTES	-140 003
NOUVELLES PROVISIONS	-6 328 120
NOUVELLES PROVISIONS "EFFET TEMPS"	-126 319
DIMINUTION DE PROVISION	853 924
DIMINUTION DE PROVISION "EFFET TEMPS"	44 760
REPRISE DE PROVISION / PASSAGE EN PERTE	1 402 902
REPRISE DE PROVISION / PASSAGE EN PERTE (PRÊT PARTICIPATIF)	
PRISE EN CHARGE PAR LE FEI	2 747 846
RÉCUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES	39
<b>COÛT DU RISQUE (-)</b> <small>(un solde positif indiquerait une reprise de provisions)</small>	<b>-2 803 946</b>

### Risques de Marché

La Nef détient des titres obligataires qu'elle garde à maturité (titres d'investissement). Elle effectue ses rapprochements compta-gestion de manière trimestrielle.

## RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

### DÉFINITION

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont les composantes principales suivantes :

• **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (*Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne*) ;

Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

• **le risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne*) ;

## ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE GESTION DE BILAN

La Direction des risques, conformité et du contrôle permanent déploie un contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- La définition des stress scenarii ;
- Le contrôle des indicateurs ;
- Le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations ;
- Le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

## SUIVI ET MESURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement.

### Au niveau de notre Établissement

Le Comité Financier traite du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ce comité.

Notre Établissement dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- *L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires ainsi que les comptes à terme ;*
- *Les comptes de dépôts de nos clients professionnels ;*

Afin de répondre aux remboursements anticipés et aux échéances de comptes à terme, aux besoins de déblocages de nouveaux crédits, aux demandes de remboursements de parts sociales, la Nef dispose principalement des sources de refinancement suivantes :

- Les émissions/souscriptions de parts sociales ainsi que de comptes à terme, ses livrets, des Titres Subordonnés Remboursables (TSR) et des Comptes à Vue pour personnes morales ;
- Les disponibilités sur ses comptes-courants gérés par des établissements du Groupe BPCE (CERA, Crédit Coopératif, Natixis) ;
- Le paiement des échéances crédit par ses clients ;
- La mise en pension de ses OAT.

Comme indiqué précédemment, la collecte nette continue sa très forte croissance et permet de disposer d'une liquidité conséquente.

La Nef n'utilise pas d'autres sources de financement.

#### Suivi du risque de liquidité

**Le risque de liquidité en statique** est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Au cours de l'exercice écoulé, la Nef a respecté ses limites.

#### Le risque de liquidité en dynamique

Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

#### Suivi du risque de taux

Le risque de taux est mesuré selon deux approches différentes et complémentaires :

- une approche statique s'entendant jusqu'à extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date d'analyse, en sensibilité du bilan. Définie selon l'indicateur Bâle II ;

- une approche dynamique intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et sur les deux exercices suivants, en sensibilité de la marge d'intérêt.

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

La Nef établit les deux reportings en risque de taux sur une base trimestrielle. Ceux-ci sont transmis au Crédit Coopératif et présentés au Conseil de surveillance et à son Comité d'Audit.

Le contrôle de 1<sup>er</sup> niveau est assuré par le comité financier, auprès duquel les reporting sont présentés.

La Direction des Risques formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de 2<sup>ème</sup> niveau dans lequel figurent le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Le référentiel Risques ALM Groupe norme les remontées des contrôles à réaliser par les Directions des Risques locales et décrit les fiches de contrôle employées.

Le dispositif de contrôle des risques de taux intègre une procédure Groupe dédiée aux incidents significatifs au sens de l'art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (incidents dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres Core Tier One).

Aucune déclaration d'incident significatif n'a été réalisée.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### DÉFINITION

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

### ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent de la Nef s'appuie sur un dispositif décentralisé de managers « métiers » déployés au sein de la Nef.

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels.

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent a pour rôle :

- Assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils ;
- Garantir la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- Veiller à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base R.O. et notamment :
- Les déclarations de sinistres aux assurances,
- Les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- Effectuer une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil RO ;
- Contrôler les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- S'assurer de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- Mettre à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation au Comité ;
- Produire les reportings (disponibles dans l'outil R.O.) ;
- Animer le Comité Risques et Conformité ;
- Participer, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...).

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation, contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Au sein de La Nef, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

- Le dispositif de gestion du risque opérationnel de La Nef est fondé sur les normes, procédures et modes opératoires définis par la DRCCP (Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent) Groupe BPCE qui assure l'accompagnement et le contrôle de l'ensemble de la filière risques opérationnels. Ce dispositif doit respecter les principes édictés par la Charte Risques, Conformité et Contrôles Permanents et la Charte du contrôle interne Groupe BPCE.
- Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent avec l'appui des responsables de suivi opérationnel sur l'ensemble du périmètre d'activité de la Nef.

- Le Comité Risques Conformité et Contrôle Permanent de la Nef s'assure de la déclinaison de la politique de maîtrise des risques opérationnels et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif.

Il prend connaissance des incidents majeurs et récurrents et valide les actions correctives à mener. Il se prononce sur sa tolérance aux risques, valide la cartographie locale et décide des actions correctives proactives destinées à réduire l'exposition aux risques jugés excessifs.

Il examine les contrôles permanents réalisés au titre de la filière Risques Opérationnels et notamment les délais excessifs de mise en œuvre des actions correctives.

Il définit l'organisation du réseau des Correspondants Risque Opérationnel, effectue le suivi des actions de sensibilisation et de formation et le suivi des actions de sensibilisation auprès du métier ou de la fonction concernée.

Il examine, à minima semestriellement, les incidents pouvant donner lieu à déclaration de sinistres afin de mettre en évidence la perte nette résiduelle après application de la couverture assurance.

- L'organe exécutif de l'établissement est informé, via le Comité Risques et Conformité, des principaux éléments de suivi du dispositif des risques opérationnels ; le Directoire est membre dudit Comité.

Les Dirigeants effectifs sont responsables :

- de la validation du dispositif et des objectifs de diminution des risques opérationnels de la Nef et de ses structures, au travers de la définition des actions correctrices ;
- du suivi des plans d'actions portant sur les risques à piloter, conformément aux axes et priorités stratégiques définis à la Nef ;
- de la validation de la pertinence des solutions retenues au regard des travaux issus des cartographies, incidents, indicateurs prédictifs et reportings ;
- du respect de l'application des règles et normes contenues dans les chartes et référentiels internes ;
- du respect de la diffusion de l'information au Crédit Coopératif et au Conseil de surveillance de l'établissement des incidents graves de risques opérationnels, notamment les incidents significatifs relevant de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, et du respect de leur suivi.

L'établissement compte 10 principaux incidents opérationnels dont le montant total de la provision s'élève à 238 K€.

L'établissement transmet au Crédit Coopératif les données qui seront renseignées dans l'outil OSIRISK afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et

de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- L'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la Nef ;
- La collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- La mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La démarche de cartographie permet d'identifier et de mesurer de façon prospective les processus les plus sensibles. Elle permet, pour un périmètre donné, de mesurer l'exposition aux risques des activités du groupe pour l'année à venir. Cette exposition est alors évaluée et validée par les comités concernés afin de déclencher des plans d'action visant à réduire l'exposition. Le périmètre de cartographie inclut les risques émergents, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité dont cyber, les risques liés aux prestataires et les risques de non-conformité.

## SYSTÈME DE MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 0,5% des fonds propres. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie 1.

La fonction risques opérationnels de la Nef est organisée en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et avec les chartes groupe en vigueur.

Ses principales missions sont :

- D'identifier les risques :
  - cartographier les situations de risques auxquelles la Nef ou ses filiales sont exposés ;
  - quantifier et qualifier annuellement ces situations de risques avec le métier.
- De suivre les risques, soit :
  - collecter et analyser les incidents et pertes sur tous les périmètres et activités de la Nef ou de ses filiales.
  - définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi (KRI/VE1) pour améliorer l'anticipation et le suivi des risques.

- De contribuer à la maîtrise des risques en collaboration avec les métiers et fonctions support propriétaires des risques de l'établissement ou de la filiale :

- Coopérer avec les métiers propriétaires des risques à la définition des actions correctives pour corriger les risques.

- Coter les dispositifs de maîtrise des risques pour limiter la fréquence, l'impact ou la propagation du risque, en se basant sur les résultats de contrôles N1 et N2 quand cela est possible.

La Nef doit s'assurer de la mise en œuvre de ces missions en donnant les moyens de les exercer.

La Nef calcule ses exigences en fonds propres en matière de risques opérationnels selon la méthode Standard retenue par le groupe depuis la mise en œuvre de Bâle II.

L'identification et le recueil des incidents est la première étape du processus de gestion et de suivi des risques opérationnels. Le processus de collecte des incidents est effectué à l'aide de 3 canaux :

1. Collecte directe auprès des managers métiers : Il est de la responsabilité du métier de fournir des informations fiables sur les incidents relevant de son périmètre d'activités.

2. Collecte directe depuis l'outil interne de déclaration des incidents, afin de demander une prise en charge pour résolution de l'incident. Cela concerne le domaine informatique mais pas uniquement (R.H, Crédits, ...) : À chaque incident, un « tracker » est créé puis suivi jusqu'à sa résolution.

3. Collecte directe depuis un outil interne de collecte des incidents relatifs au nouveau système d'information. Ces incidents sont créés dans un outil qui a été mis en place dans le cadre de la migration informatique en 2016 pour permettre l'attribution des tâches, leur suivi et leur résolution.

Cet outil, permet de créer et gérer les demandes de maintenance corrective ou évolutive ou d'exploitation concernant les produits (Flyspray). Ce support témoigne des demandes de résolution d'incident adressées par la Nef au prestataire essentiel d'infogérance. Chaque référent métier centralise les demandes concernant son domaine de référence. L'expertise de ce dernier, permet de qualifier la pertinence de la demande et d'émettre une demande de résolution d'incident. La solution livrée par le prestataire est testée en interne par le chef de projet maîtrise d'ouvrage, validée par le service métier concerné et mise en production.

- Formalisation de l'incident opérationnel : Aussitôt identifiés, les incidents doivent faire l'objet d'une formalisation à l'aide de la fiche de déclaration d'incidents opérationnels. La fiche d'incident contient

les informations suivantes : le service déclarant, la date d'occurrence, la date de détection et la date de déclaration, l'événement générateur de perte, le processus défaillant, la description de l'incident, les impacts et les actions correctives engagées.

## COÛT DU RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Sur l'année 2022, le montant annuel comptabilisé des pertes s'élève à 25396€

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Les reportings relatifs aux Risques opérationnels :

- L'état réglementaire COREP  
2 états réglementaires COREP à périodicité semestrielle ont été établis au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022 portant sur l'exercice complet, conformément aux exigences de l'ABE. L'état COREP de la Nef ainsi que celui des établissements consolidés Groupe BPCE ont été établis par le département risques opérationnels BPCE. Un premier contrôle du respect des règles définies par l'ABE et des changements opérés a été effectué par le Crédit Coopératif avant validation de l'état réglementaire par la Nef.

Pour la Nef, le montant déclaré au titre de l'état C17.1 COREP s'élève en 2022 à 3 000 €.

- Le reporting à destination du Comité Risques et Conformité

Un point systématique relatif au suivi des risques opérationnels est par ailleurs effectué en Comité Risques et Conformité de la Nef depuis sa création en octobre 2016. En 2022, 3 comités se sont tenus respectivement en mars, juin, septembre et décembre 2022.

- Le reporting trimestriel à destination du comité trimestriel avec la filière risques du Crédit Coopératif  
Depuis avril 2016 et la mise en place de la « Filière risques » avec ses filiales directes et ses établissements associés, des contacts trimestriels sous forme de réunions téléphoniques ont lieu afin d'évoquer les éléments significatifs relatifs aux risques (dont les risques opérationnels). Les participants sont les collaborateurs de la Direction des risques du Crédit Coopératif et pour la Nef les membres du Directoire, un représentant de la direction comptable et financière, ainsi que les représentants de la Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent. En 2022, ces réunions se sont tenues en mars, juin, septembre et décembre 2022.

- Le reporting semestriel à destination du Conseil de Surveillance  
L'activité de la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent fait l'objet d'un rapport semestriel à

destination du Conseil de Surveillance. Ce rapport écrit est une synthèse des événements marquants de la période sous revue. Les thématiques abordés dans le rapport sont : le suivi des risques de crédit, le suivi des principaux ratios réglementaires, le suivi des risques opérationnels du contrôle permanent et de la conformité. En 2022, un rapport semestriel a été adressé au Conseil de Surveillance au mois le 14 septembre 2022 pour la synthèse de l'activité au 30 juin 2022 et un rapport a été adressé le 25 janvier 2023 pour la synthèse de l'activité au 31/12/2022.

Les sujets des risques opérationnels traités dans ces rapports sont :

- Information relative à la déclaration des incidents opérationnels
- Information relative aux Reporting réglementaires établis au cours de la période
- Présentation de la cartographie des Risques Opérationnels et du plan d'actions

Cartographie des Risques Opérationnels :

Conformément à l'article 100 de l'arrêté du 3 novembre 2014, La Nef dispose d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes.

En adéquation avec la méthodologie Groupe BPCE, la cartographie des risques de La Nef identifie les principales zones de risques en partant d'une approche de l'évaluation « bottom-up » des risques. Elle dresse l'inventaire des risques opérationnels existants et juge de l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité et du référentiel Groupe BPCE.

Cette cartographie recense un total de 22 risques classés par entité, niveau de criticité et niveau de maîtrise du risque (DMR). Elle offre donc, au niveau de chaque direction opérationnelle, une vision claire de l'état des lieux et des actions à entreprendre pour réduire l'exposition et les impacts.

Sa construction tient compte des incidents opérationnels survenus et des risques de non-conformité identifiés. La cartographie des risques opérationnels est accessible et utilisable par les différents niveaux de management (direction des risques, directoire) et permet d'attirer l'attention sur les zones de vulnérabilité.

Enfin, elle permet de suivre l'efficacité des actions correctives visant à renforcer le dispositif de contrôle, limiter ou supprimer l'exposition aux risques et éviter ou réduire l'impact des incidents.

La cartographie est également présentée devant les instances dirigeantes, les membres du Comité Risques et Conformité, l'organe de surveillance. Les travaux relatifs à sa mise à jour font l'objet de présentations régulières en ces mêmes comités.

# RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

## DÉFINITION

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

## ORGANISATION DE LA FONCTION CONFORMITÉ

Le suivi des risques de non-conformité est assuré par la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent sous la responsabilité du Président du Directoire auquel le service est hiérarchiquement rattaché. La fonction de Directrice des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent est assurée par la Secrétaire Générale. Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent est constitué de huit ETP. Cette Direction assure par ailleurs des contrôles de niveau 2, totalement indépendants des services opérationnels, de production et d'engagements.

Les projets réglementaires conduits en 2022 ont porté sur des sujets tels que la communication réglementaire aux clients, l'accompagnement des équipes et les validations des supports de communication, un travail sur la connaissance client.

Les travaux ont fait objet de plusieurs reportings et de plusieurs présentations devant l'organe exécutif :

- Les reportings à destination du Comité Risques et Conformité. Ces comités se sont tenus au mois d'avril, octobre, décembre 2022.
- Un reporting à destination du comité trimestriel avec la filière risques du Crédit Coopératif tenu les 8 mars, 14 juin, 8 septembre et 15 novembre 2022.
- Le reporting semestriel à destination du Conseil de Surveillance dont le premier a été tenu au mois de septembre 2022 et le second en mars 2023.

## SUIVI DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- Disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- S'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2.

Une mesure d'impact du risque de non-conformité a été calibrée et réalisée avec les équipes risques opérationnels du Groupe, selon la méthodologie de l'outil du risque opérationnel OSIRISK, en tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque mise en place, venant réduire les niveaux des risques bruts.

## GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

## PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Société financière de la Nef et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation. Pour maintenir cette

confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs

## SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET CONFORMITÉ

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne.

La prévention de ces risques repose sur :

- Une culture d'entreprise. Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :
  - Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
  - Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

- Une organisation  
La Nef dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière. Une référente sécurité financière au sein de la Nef est en charge du traitement des alertes sur les flux financiers générées par notre outil de filtrage des flux et participe à la formation des salariés dans le domaine de la LAB.

Un analyste sécurité financière qui participe au traitement des alertes sur les flux financiers générés par notre outil de filtrage des flux.

- Des traitements adaptés  
Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre service compétent dans les délais les plus brefs. La classification des risques du groupe intègre la problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif du groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, la Nef s'est dotée d'outils de

filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité  
La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants.

## LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Nef condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances.

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de déontologie (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles ;
- Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels).
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Le Code de déontologie de la Nef a été enrichi fin 2022 de règles de conduite spécifiques à l'anti-corruption, comportant des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés.

## CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les crédits.

## ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Responsable du Plan de Continuité d'Activité de la Société Financière de la Nef est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques, Conformité et Contrôles Permanents.

Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- qu'un Responsable du Plan de Continuité d'Activité de la Société Financière de la Nef soit nommé
- la mise en conformité avec la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents soit assurée.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef est un Plan de Continuité d'Activité ayant pour objectif de préserver les intérêts des sociétaires et des clients de la Nef.

La Cellule de crise Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité prend les décisions sur les actions à mener et visant à permettre la poursuite de l'activité jusqu'au retour à la normale de la situation.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité porte sur les activités essentielles de la Société Financière de la Nef, suivantes :

- La Gestion Crédits
- La Comptabilité Clients
- La Relation Clients
- La Gestion du Règlementaire
- La Gestion des Comptes Clients Professionnels
- La Gestion des Livrets Clients

Les autres activités de la Société Financière de la Nef ne sont pas considérées comme essentielles et sortent donc du champ d'intervention du PUPA. Cette liste d'activités essentielles est revue et validée annuellement par le Comité des Risques et le Conseil de Surveillance et peut être élargie ou restreinte sur la demande des métiers.

Cette liste a été validée le 22 avril 2020. Un chantier a été ouvert en 2022 afin de déterminer avec plus de précision les besoins métiers en termes de DMIA - Durée Maximale d'Interruption Admissible.

Le traitement des sinistres prend en compte les scénarii des principales conséquences (SI, immeubles et compétences), ainsi que les principaux scénarii de menaces dont ceux du groupe 'Robustesse' de la Banque de France.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Société Financière de la Nef est constitué de plusieurs plans métiers et supports et d'un plan de gestion de crise. La cohérence entre ces plans est assurée par le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité.

Les plans - leur constitution et leur maintenance - sont développés par les responsables métiers ou supports.

Au 24 octobre 2017, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information de la Nef a été nommé un Responsable du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité. En 2019, la Secrétaire Générale, membre du Directoire a été nommée Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité suppléante.

Le poste de Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité est rattaché hiérarchiquement à la Directrice Risques, Conformité et Contrôle Permanent de la Nef.

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité anime la filière Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité en assurant les principales missions suivantes :

- organiser et planifier les travaux dans le respect du cadre de référence interne y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées
- piloter la coordination des travaux de Poursuite d'Activité au sein de l'entreprise et avec les tiers
- coordonner la réalisation des plans de Poursuite d'Activité et l'accompagnement à la mise en oeuvre des solutions
- remonter les résultats de tests et exercices au Comité des Risques
- coordonner les alertes
- contribuer au traitement des sinistres ou des crises.

#### **Description de l'organisation mise en oeuvre pour assurer la continuité des activités**

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef rend compte de ses activités à la Direction des Risques, Conformité et du Contrôle Permanent et participe au Comité Risques et Conformité bimestriel, organe de coordination et de pilotage de la filière PUPA. Un comité des risques se tient trimestriellement avec le Crédit Coopératif.

- Organisation de la filière

Le Comité des Risques, Conformité et du Contrôle Permanent, présidé par le Président du Directoire, donne les orientations stratégiques.

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité rédige une politique en accord avec les orientations de continuité d'activité. Cette politique est ensuite diffusée et appliquée par l'ensemble des salariés et fournisseurs de la Nef

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité suppléant est en renfort lors d'une crise ou d'une absence du Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité.

Les responsables métiers et supports en charge des activités essentielles, mettent en oeuvre les actions et les contrôles nécessaires.

- Ressources financières

Les tests ou exercices ne représentent pas de dépenses à proprement parler puisqu'elles sont incluses dans les forfaits de prestations annuelles. Un budget est consacré pour le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef.

- La gestion de crise

Lorsque les procédures d'escalade auprès des fournisseurs essentiels non pas pu répondre positivement ou que la situation semble incontrôlable par les responsables métiers ou support, la Cellule de Crise est convoquée et prend alors le relais sur les actions à mener.

- La continuité d'activité

La Cellule de Crise, constituée de membres permanents (Directoire et Directeurs) et de membres invités experts (en fonction de la situation), prennent les décisions sur le déclenchement des plans de continuité d'activité.

## **TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022**

Pour la Nef, plusieurs tests et exercices ont été réalisés en 2022.

# **SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

## **ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIÈRE SSI**

Huit salariés travaillent dans les fonctions informatiques à la Nef, trois sur l'administration systèmes et réseaux et cinq sur les projets informatiques. Une directrice des services Support dirige ces deux équipes. Les projets informatiques et l'ensemble des projets de la Nef sont suivis par un Project Management Officer (gestionnaire de portefeuille).

Des comités projets sont régulièrement organisés pour prioriser les projets, valider les grands jalons de projets ou valider de nouveaux projets. Sont présents à ces comités les membres du comité de direction. Dans tous les projets, une analyse de risque est effectuée par le Chef de Projet avec un suivi par la Direction des risques, conformité et contrôle permanent.

Notre stratégie informatique sur les 2 ans à venir est construite pour accompagner la stratégie globale de l'entreprise et permettre l'autonomie et l'indépendance de la Nef vis-à-vis du Crédit Coopératif et du groupe BPCE, s'assurer de l'alignement des investissements informatiques par rapport aux objectifs de la stratégie générale.

## SUIVI DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Politique du système d'information (PSSI) a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux Systèmes d'Information, de préserver et d'accroître sa performance, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue et des évolutions des menaces et des nouveaux risques liés aux évolutions des TIC, le RSSI de la Société Financière de la Nef agrmente cette politique locale chaque année de nouveaux thèmes et/ou de nouvelles exigences organisationnelles ou techniques venant renforcer la Sécurité des SI

La Société Financière de la Nef a rédigé une cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information. Cette nouvelle cartographie sera intégrée à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels de la Société Financière de la Nef en 2023.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information de la Société Financière de la Nef assure les principales missions suivantes :

- organiser et planifier les travaux dans le respect du cadre de référence interne y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées
- piloter la coordination des travaux de Sécurité des SI au sein de l'entreprise et avec les tiers
- coordonner les alertes
- contribuer au traitement des sinistres ou des crises

Un budget est attribué à la sécurité des Systèmes d'information. Ce budget n'est pas représentatif des investissements de la Nef en termes de Sécurité des Systèmes d'Information car une très large partie du budget Sécurité des Systèmes d'Information est directement intégré dans les budgets de projets d'évolution du SI et non dans des projets spécifiques à la Sécurité des Systèmes d'Information. Cela démontre aussi la volonté de la Nef de prendre en compte la Sécurité des Systèmes d'Information dans son ensemble et cela dès le démarrage des projets liés au Systèmes d'Information.

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

### Délégué à la protection des données

La Société Financière de la Nef a nommé un Délégué à la Protection des Données en 2019. Il est rattaché hiérarchiquement et fonctionnellement à la Direction des Risques, Conformité et Contrôle Permanent.

Le Délégué à la Protection des Données de la Société Financière de la Nef assure les principales missions suivantes : organiser et planifier les travaux d'accompagnement de la mise en conformité au RGPD, y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées, piloter la coordination des travaux de mise en conformité au sein de l'entreprise et avec les tiers, coordonner les alertes, sensibiliser, former et informer le responsable de traitement et les collaborateurs, répondre aux demandes de droits, contribuer aux audits dispensés par BPCE, le Crédit Coopératif et la CNIL.

Il est également en charge du pilotage du dispositif de protection des données à caractère personnel de l'établissement sur : information des personnes concernées (Clients, Prospects, Sociétaires, Partenaires, Salariés, Candidats), réalisation des Analyses d'Impacts sur la vie privée, question des violations de données à caractère personnel, privacy by design / privacy by default, registre des traitements, gestion de la sous-traitance, sensibilisation / formation, contrôles permanents, recueil du consentement, alerte et informe le responsable de traitement.

La Société Financière de la Nef est à l'écoute des nouvelles menaces et œuvre pour les maîtriser.

Sur 2022, l'établissement a continué à faire évoluer ces plans de sécurité : la prévention, la détection, le traitement des incidents et alertes, l'évolution continue du dispositif de SSI. La Nef s'appuie quotidiennement sur des partenaires spécialisés et utilise tous les canaux disponibles pour obtenir des informations sur les nouvelles menaces et/ou nouvelles méthodes utilisées par les cyber malveillants

### Dispositif de contrôles des Systèmes d'Information

La Nef a rédigé, validé et publié une cartographie des risques liés aux technologies de l'information et de la communication en 2021. Ces résultats ont donné lieu à un plan de correction poursuivi en 2022.

## RISQUES CLIMATIQUES

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation.

Les « risques physiques aigus » se définissent par les pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes, dont les

dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur. Les « risques physiques chroniques » sont les pertes directes déclenchées par des changements climatiques à plus long terme (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et augmentation de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

Le « risque de transition » résulte des conséquences économiques et financières liées aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone que ce soit à travers l'évolution de la réglementation, les progrès technologiques, ou bien le changement des attentes des consommateurs et les répercussions en termes de réputation.

### Programme de gestion des risques climatiques

Un dispositif s'organise autour principalement du risque de crédit et des risques opérationnels.

#### i. La gouvernance

La Nef a procédé à la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées.

#### v. Les risques opérationnels

- Risques pour activité propre

Pour anticiper les événements climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, La Nef a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens permettant à la banque de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels.

- Risque juridique, de conformité et réglementaire

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience). À titre d'exemple, le législateur français vient d'augmenter ses exigences avec l'article 29 de la loi Energie climat.

La Nef n'est pas encore concernée par l'application de ces dispositions, car elle n'a pas franchi les seuils d'application, cependant compte tenu de ses engagements elle réalise depuis 2021 l'impact carbone de son portefeuille.

## vi. Les risques de crédit

- Insertion des critères environnementaux dans les politiques sectorielles de crédit

Sur le périmètre de la banque de proximité, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles.

La Nef a procédé à l'impact carbone de son portefeuille par Carbone 4.

## RISQUES ÉMERGENTS

La Nef porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement.

Le ralentissement à venir de la croissance économique, combiné à une inflation élevée et potentiellement durable, fait peser un risque accru de dégradation des portefeuilles de crédit, en particulier pour certains segments de clientèle présentant des vulnérabilités (secteurs d'activité sensibles aux effets de second tour de guerre en Ukraine et/ou à l'inflation,).

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs en lien avec les attentes du régulateur.

La Nef est très attentive à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, l'encadrement et la surveillance des prêts, les guidelines sur les prêts non performants, etc.

Enfin, les risques opérationnels font l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société financière de la Nef,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société financière de la NEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Point clés d'audit : Estimation des dépréciations au titre du risque de crédit sur les opérations avec la clientèle

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Comme indiqué en note 1.1. de l'annexe, votre société constitue, pour couvrir les risques inhérents à son activité de crédit, des provisions qui sont évaluées ligne à ligne et inscrites en diminution de l'actif. La détermination des dépréciations individuelles des créances douteuses nécessite une part de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de la dépréciation à constituer.</p> <p>Les dépréciations constituent un point clé de l'audit car elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la correcte classification des créances douteuses conformément aux principes comptables repris dans l'annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations adaptées.</li> <li>Nous nous sommes assurés, par sondage, de la pertinence des estimations retenues pour ces dépréciations individuelles. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations et des évaluations qui en résultent.</li> <li>Nous avons également examiné les informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 1.1 « Crédits à la clientèle et dépréciations » et 2.4 « Opérations avec la clientèle : crédits en cours » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie.</li> </ul>

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil de surveillance consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société financière de la NEF par 16 mai 2020 pour le cabinet RSM Paris et du 21 mai 2022 pour le cabinet EXPONENS Conseil et Expertise. Au 31 décembre 2022, le cabinet RSM Paris était dans sa 3<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet EXPONENS Conseil et Expertise dans sa 19<sup>e</sup> année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles

applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 21 avril 2023

Les commissaires aux comptes

#### **RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

#### **EXPONENS Conseil et Expertise**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

#### **Martine LECONTE**

Associée

#### **Stéphane CUZIN**

Associé

Retrouvez sur [lanef.com](https://lanef.com)



Devenir sociétaire actif et active

Parler de la Nef

Rejoignez-nous aussi sur nos réseaux sociaux



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de tous les produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales. Le capital investi en parts sociales n'est pas garanti. [www.finansol.org](https://www.finansol.org)

Les termes « banque éthique » et/ou « banque » dans l'ensemble des rapports et des communications de la Nef sont à comprendre comme un concept définissant une manière de faire de la banque, et non comme une définition actuelle de notre établissement.

La Nef est un établissement de crédit spécialisé, habilité à recevoir des fonds du public.

Réalisation : [karinefougeray.com](https://karinefougeray.com)

Crédit photographiques : N. Robin, N. Pijard, la Nef, C. Bleux, K. Martin, Philippe Rousselet, E. Soudan.

Imprimé sur papier FSC 100 % recyclé avec des encres végétales conformes à la législation européenne 94/62 EC sur les emballages.

Impression : IDMM Imprimerie, certifié Imprim'vert et PEFC - Avril 2023





LA **NEF**  
POUR LA BANQUE ÉTHIQUE

**NOUS CONTACTER :**  
Tél. : 04 81 65 00 00  
[www.lanef.com](http://www.lanef.com)